



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET (arrivée 18h55), BOBILLIER, CUENOT Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, BRUN-BARONNAT, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSES : Mesdames JACQUET et MARADAN

ABSENT : Madame COLIN

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Madame HERARD

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – votants : 15

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 23 mai 2023

ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

1/ CCAS - Action Sociale Polyvalence

À la suite du départ d'un agent par voie de mutation et afin de finaliser son remplacement, il est proposé de supprimer un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, à plein temps et de créer un poste d'assistant socio-éducatif, à plein temps.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison de vacance d'un poste ne pouvant être pourvu par un titulaire pour exercer les fonctions susmentionnées. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire d'assistant socio-éducatif entre l'indice brut 444 et l'indice brut 714, et ce compte tenu des fonctions, de la qualification requise pour leur exercice, du diplôme et de l'expérience de l'agent. Il bénéficiera des primes afférentes à ce grade.

Les candidats devront justifier du diplôme d'état correspondant et/ou d'une expérience professionnelle réussie sur poste similaire.

Emploi : Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle :

- ancien effectif à temps complet : 3
- nouvel effectif à temps complet : 2.

Emploi : Assistant socio-éducatif :

- ancien effectif à temps complet : 4
- nouvel effectif à temps complet : 5.

2/ CCAS - Structures d'Accueil Petite Enfance

À la suite du départ d'un agent par voie de mutation et afin de finaliser son remplacement, il est proposé de supprimer un poste d'Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et de créer un poste d'infirmier de soins généraux de classe normale.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison de vacance d'un poste ne pouvant être pourvu par un titulaire pour exercer les fonctions susmentionnées. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire d'infirmier de soins généraux de classe normale entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, et ce compte tenu des fonctions, de la qualification requise pour leur exercice, du diplôme et de l'expérience de l'agent. Il bénéficiera des primes afférentes à ce grade.

Les candidats devront justifier du diplôme d'état correspondant et/ou d'une expérience professionnelle réussie sur poste similaire.

Emploi : Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle :

- ancien effectif à temps complet : 3
- nouvel effectif à temps complet : 2.

Emploi : Infirmier de soins généraux de classe normale :

- ancien effectif à temps complet : 0
- nouvel effectif à temps complet : 1.

Par ailleurs, le grade d'infirmier de classe normale étant en mise en extinction, il convient de supprimer 2 postes d'infirmier de classe normale dont un à temps non complet 28/35^{ème} et de créer 2 postes d'infirmier de soins généraux de classe normale, dont un à temps non complet 28/35^{ème}.

Si les emplois créés ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison de vacances d'un poste ne pouvant être pourvu par un titulaire pour exercer les fonctions susmentionnées. La rémunération est fixée sur la base de la

grille indiciaire d'infirmier de soins généraux de classe normale entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, et ce compte tenu des fonctions, de la qualification requise pour leur exercice, du diplôme et de l'expérience de l'agent. Ils bénéficieront des primes afférentes à ce grade.

Les candidats devront justifier du diplôme d'état correspondant et/ou d'une expérience professionnelle réussie sur poste similaire

Emploi : Infirmier classe normale :

- ancien effectif à temps complet : 1
- nouvel effectif à temps complet : 0.
- ancien effectif à temps non complet 28/35ème : 1
- nouvel effectif à temps complet non complet 28/35ème : 0.

Emploi : Infirmier de soins généraux de classe normale :

- ancien effectif à temps complet : 1
- nouvel effectif à temps complet : 2.
- ancien effectif à temps non complet 28/35ème : 0
- nouvel effectif à temps complet : 1.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

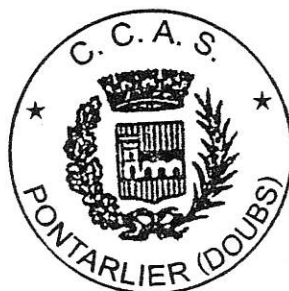
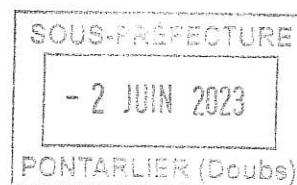
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

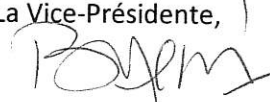
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

valident la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT



Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET (arrivée 18h55), BOBILLIER, CUENOT Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, BRUN-BARONNAT, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSES : Mesdames JACQUET et MARADAN

ABSENT : Madame COLIN

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Madame HERARD

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – votants : 15

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 23 mai 2023

ADMINISTRATION GENERALE - Mandat spécial pour la participation de Mme Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier, au Congrès 2023 de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Vu l'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

1 ex Dos. Délibération

1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Budgétaire

1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 02/06/2023

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques ;

Considérant que Madame Martine Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier, s'est rendue à Bourges du 27 au 30 mars 2023 pour participer au Congrès 2023 de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) qui s'est tenu les 28 et 29 mars 2023 ;

Considérant que cet événement permet aux différents acteurs des CCAS de se retrouver chaque année pour échanger sur les pratiques diverses sur le territoire national ;

Monsieur le Président sollicite l'octroi d'un mandat spécial pour la participation au Congrès de l'UNCCAS, pour Madame Martine Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier qui s'est déplacée à Bourges du 27 mars au 30 mars 2023 ;

Considérant qu'en vertu de l'article R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État, soit une indemnité de nuitée de 70 € par nuitée (excepté dans les agglomérations de + de 200 000 habitants : 90 €) ainsi qu'une indemnité de repas de 17,50 € ;

Considérant que les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais, précisant notamment l'identité et l'itinéraire de l' élu ainsi que les dates de départ et de retour, auquel il joint les factures qu'il a acquittées.

D'autres frais peuvent également donner lieu à remboursement, sur justificatif de paiement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être justifié. Sont notamment concernés, les frais :

- De transport collectif (tramway, bus, métro, covoiturage ...) engagés par les élus au départ ou au retour entre leur résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours du déplacement ;
- D'utilisation d'un véhicule personnel, d'un taxi ou de tout autre mode de transport, entre leur résidence administrative et la gare, ainsi qu'au cours du déplacement, en cas d'absence de transport en commun ou lorsque l'intérêt de la collectivité le justifie ;
- De péage autoroutier, ou de frais de parc de stationnement en cas d'utilisation du véhicule personnel et lorsque les élus s'inscrivent dans le cadre des indemnités kilométriques précisées par l'arrêté du 26 février 2019 précité.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

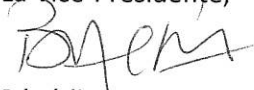
À l'unanimité,

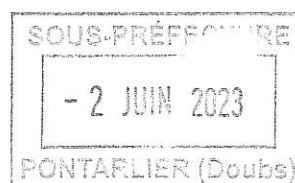
Confèrent le caractère de mandat spécial au déplacement de Madame Martine Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier, pour participer du 27 au 30 mars 2023 au Congrès de l'UNCCAS à Bourges ;

Autorisent la prise en charge des frais de mission, de déplacement et d'hébergement dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD



100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



CCAS
PONTARLIER



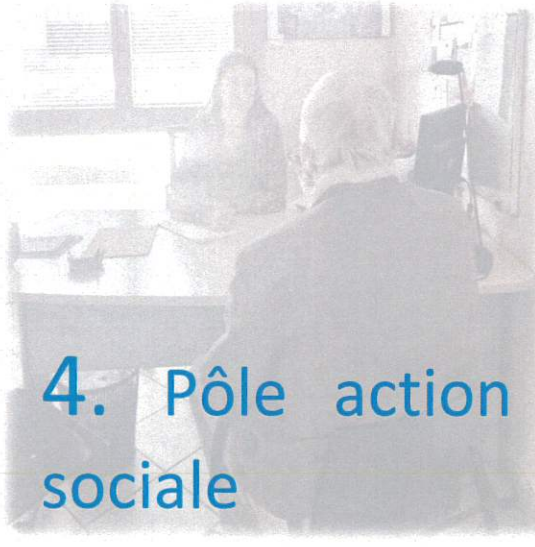
1. CCAS



2. Pôle accueil
administratif



3. Pôle petite
enfance



4. Pôle action
sociale



5. Pôle
budgétaire

Table des matières

1. CCAS	1
PREAMBULE	1
I. Présentation	1
II. Personnel	2
III. Collaboration en interne	6
2. Pôle accueil administratif	8
I. Missions de l'agent d'accueil	8
II. Missions des assistantes administratives	9
A. Lien spécifique aux services sociaux et petite enfance	9
B. L'organisation et le fonctionnement du CCAS	15
III. Missions communes	16
3. Pôle petite enfance	17
PREAMBULE	17
I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)	18
II. L'activité du service d'accueil Petite Enfance	24
III. Bilan de chaque structure	27
4. Pôle action sociale	42
I. Préambule	42
II. Le personnel du Pôle action sociale : une année 2022 caractérisée par des mouvements du personnel	42
III. L'activité du service Pôle action sociale	43
A. L'accompagnement social polyvalent des Pontissaliens de + de 50 ans	44
B. L'accompagnement des personnes Bénéficiaires du RSA	45
C. L'accompagnement des agents de la Ville de Pontarlier/CCAS/CCGP	48
D. L'accompagnement des personnes en mesures d'accompagnement spécifique	49
E. L'accompagnement du public précaire, sans domicile stable	52
F. La veille sociale des personnes de plus de 50 ans et /ou en situation de handicap	59
IV. La vie de l'équipe action sociale	64
A. Analyse de la pratique	64
B. Coordinatrice action sociale	64

5. Pôle budgétaire.....	66
I. Présentation	66
II. Réalisations 2022, fonctionnement et investissement	66
A. Pôle accueil administratif, dont direction et service finances	66
B. Pôle petite enfance	67
C. Pôle action sociale.....	69
 Annexe 1 : Flyer Semaine Tous famille 2022	 70

1. CCAS

PREAMBULE

Le CCAS de Pontarlier est l'élément central de la politique sociale. Aussi, proximité, accès aux droits, réactivité, maillage territorial... sont autant d'atouts que de défis à relever.

Compte-tenu de ses missions, il est au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux : vieillissement de la population, isolement, paupérisation, fracture numérique... sur lesquels il doit être en veille afin de mesurer les impacts sur le territoire pontissalien.

L'action sociale du CCAS se pense à tous les âges de la vie et répond aux besoins de tous les publics accompagnés par le CCAS.

Le rapport d'activité 2022 du CCAS, fruit d'un travail collectif, établit les actions engagées dans ses différents champs de compétence, obligatoires et facultatives. Le présent rapport se veut être une synthèse des actions menées et des moyens alloués. Il se veut également rendre compte des mesures engagées.

I. Présentation

Le CCAS de Pontarlier est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Il est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS de Pontarlier compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes en situation de handicap, un représentant des associations de personnes âgées et plusieurs représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les missions d'un CCAS sont définies de façon générique par le code de l'action sociale et des familles.

On distingue traditionnellement deux champs d'intervention d'un CCAS :

- L'aide sociale légale et les missions obligatoires ;
- L'action sociale extra-légale et les interventions dites « facultatives ».

Au travers de ces deux champs d'intervention se dessine le portrait d'un acteur au cœur d'un véritable service public de l'action sociale locale, qui place son intervention dans le cadre des principes de solidarité, d'égalité de traitement et de neutralité. De même au travers des établissements et services à la population qu'il peut créer et gérer, le CCAS est un élément de développement et de l'attractivité du territoire communal.

II. Personnel

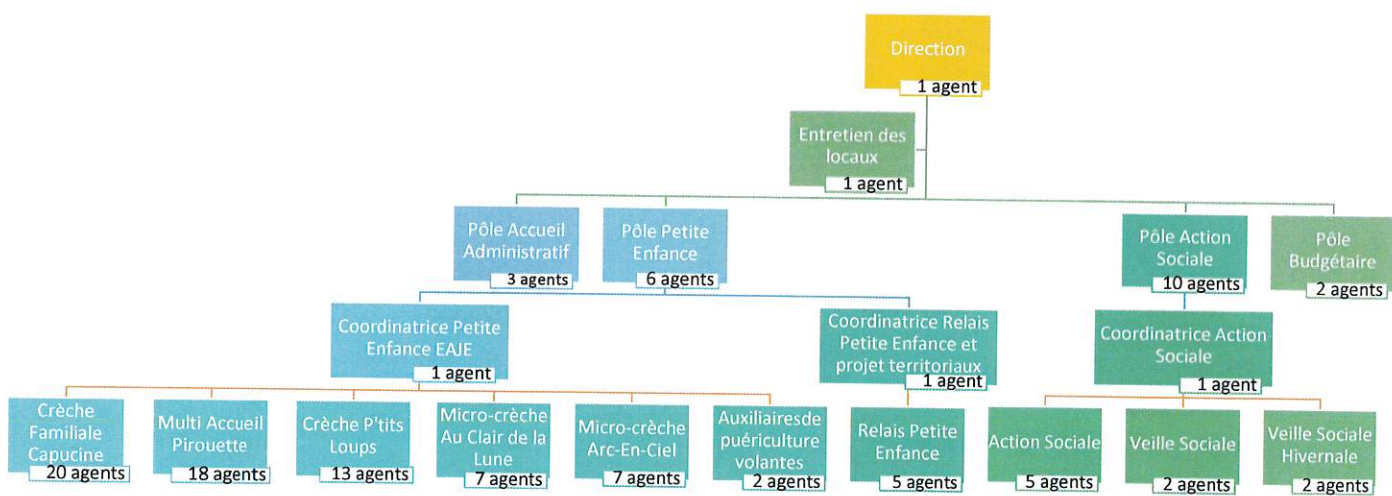
a. Structure globale

Au 31 décembre 2022, le CCAS fonctionne avec 89 ETP.

Le départ successif de plusieurs agents a amené la direction du CCAS à se questionner, en septembre 2022, sur le fonctionnement administratif et comptable du CCAS hors ses missions premières de coordination petite enfance et sociale.

Ainsi, la nouvelle organisation du CCAS se décline en 4 pôles comme suit :

- Pôle Accueil / Administratif
- Pôle Petite Enfance
- Pôle Action Sociale
- Pôle Budgétaire



	31/12/2021	31/12/2022
Fonctionnaires	43	40
Non titulaires	28	31
Emplois aidés ou apprentis	2	2
Assistants Maternelles	16	16
Total	89	89

Il est à noter que le CCAS ne remplit pas les obligations de postes occupés par des personnes en situation de handicap dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du Code du Travail).

b. Structure par catégorie hiérarchique

La fonction publique est organisée en catégorie hiérarchique.

Catégorie	Nombre d'agents en 2021	Nombre d'agents au 31/12/2022
Catégorie A	14	20
Catégorie B	7	38
Catégorie C	50	13
Hors catégorie	18	18
TOTAL	89	89

c. Structure par filière

Filières	Effectifs en 2021	Pourcentage	Effectifs au 31/12/2022	Pourcentage
Sportive	0	0%	0	0%
Administrative	7	7,9%	8	9%
Animation	1	1,1%	1	1,1%
Culturelle	0	0%	0	0%
Police	0	0%	0	0%
Sociale	57	64%	56	62,9%
Technique	6	6,7%	6	6,7%
Hors catégories	18	20,2%	18	20,2%
TOTAL	89	100%	89	100%

d. Structure par sexe

Sexe	Nombre d'agents en 2021	Nombre d'agents au 31/12/2022
Masculin	1	8
Féminin	88	89
Total	89	89

e. Structure par âge

Âge	Nombre d'agents en 2021	Nombre d'agents au 31/12/2022
- 30 ans	18	19
De 30 ans à 39 ans	23	17
De 40 ans à 49 ans	22	26
De 50 à 59 ans	21	23
+ de 60 ans	5	4

f. Absentéisme

En 2022, la durée totale des jours d'arrêt maladie et d'accident du travail s'élève à 2 056 jours (1 915 jours en 2021) répartis de la façon suivante

	2021 (en jours)	2022 (en jours)
Nombre de jours d'arrêt	1 915	2 056
Congé maladie ordinaire	1 559	2 055
Congé longue durée	0	0
Congé longue maladie	314	0
Total	1 873	2 055
Accident du travail	42	1
Maladie professionnelle	0	0
Total	42	1

Par ailleurs, les congés maternité et paternité représentent 321 jours (741 jours en 2021).

g. Départ à la retraite / Disponibilité / Mutations

En 2022, il n'y a eu aucun départ à la retraite, aucun agent parti en disponibilité et 1 agent a été muté.

h. Avancement de grade / Promotion interne / Réussite à concours 2022

Tout au long de l'année 2022 :

- 23 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon ;
- 4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade ;
- 0 agents a bénéficié d'une promotion interne ;
- 1 agents a été nommé à la suite d'une réussite à concours.

i. Formations

109 agents sont partis en formation : 34 agents de catégorie A – 40 agents de catégorie B – 8 agents de catégorie C et 27 agents hors catégorie.

Cela représente 124 jours de formation : 103 jours de professionnalisation tout au long de la carrière / 15 jours de formation d'intégration suite à nomination / 1 jour de professionnalisation poste à responsabilité / 5 jours de professionnalisation au 1^{er} emploi.

Concernant les coûts de formation, ils s'établissent pour 2022 à 36 570,86 K€ avec la répartition suivante :

Montant cotisation CNFPT 2022	18 129,44 K€
<i>Coûts formations conduites en partenariat avec le CNFPT</i>	0 K€
<i>Coûts formations autres organismes</i>	18 441,42 K€
Total	36 570,86 K€

III. Collaboration en interne

Synonyme d'un travail en transversalité, la constitution d'instances de production d'idées, de travail et de validation est couramment proposée au CCAS au travers des :

- **Réunions de direction du CCAS** : cette instance réunit, autant que de besoin, les responsables des pôles avec pour objectif la mise en commun des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être. Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement du CCAS est une structure décisionnelle et un relais de la volonté politique. Il va impulser la dynamique à l'ensemble des collègues et collaborateurs du CCAS.
- **Réunions de services** : cette instance réunit tous les mois les agents du CCAS. Elle permet d'informer les agents de l'actualité du CCAS et permet de créer une synergie entre les différents services du CCAS.
- **Cellules sociales** : cette instance pilotée par la Vice-Présidente en charge du CCAS réunit une fois par mois institutions (CCAS, Département, Etat, Ville de Pontarlier) et partenaires associatifs de l'action sociale (Travail et Vie, la Banque Alimentaire, Epicerie Solidaire, la Croix Rouge, ADDSEA, Les Restos du Cœur et la Marmite Solidaire). **L'objectif général est de favoriser une coordination de la veille sociale efficiente, permettant d'optimiser les ressources du territoire pontissalien et de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité.**

Lieux de permanences

Positionnée comme le coordonnateur d'une action publique sociale de proximité, le CCAS joue un rôle prépondérant avec les partenaires sociaux à l'échelle de la commune. Le partenariat permet d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide aux problèmes rencontrés par la population pontissalienne. Cela nécessite une bonne connaissance des dispositifs et la création de réseaux qui doivent être développés et entretenus en permanence.

A ce titre, le CCAS met à disposition au sein de ses locaux :

- à la Banque de France (BDF) : accompagnement dans le cadre de la constitution de dossiers de surendettements, 1 jour par quinzaine ;
- au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : permanence d'une juriste concernant les questions relatives aux droits des femmes et des familles, 2 jours par semaine.

Le CCAS met également à disposition des locaux 16 rue La Fontaine (le CCAS paie les charges locatives des locaux à Habitat 25) :

- à APF France Handicap : rencontres avec les patients et leurs proches : 1 fois par semaine ;
- à la Ligue contre le cancer : suivi de personnes relevant de ce dispositif et mise en place d'actions : 1 fois par semaine ;
- à la Ligue contre le cancer : accompagnement hebdomadaire psychologique et social du service « proximité cancer », 1 fois par semaine ;
- au Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) : accompagnement pour la mise en œuvre des décisions judiciaires concernant les mineurs et les jeunes majeurs du secteur de Pontarlier, sur demande.

2. Pôle accueil administratif

Le Pôle accueil administratif a été créé à la suite d'une réorganisation en fin d'année 2022. Il assure un ensemble de tâches administratives à caractère technique, organisationnel et relationnel dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité. Il regroupe un agent d'accueil qui a pour rôle principal d'orienter, recevoir et conseiller le public et deux assistantes administratives :

- L'une dédiée aux services sociaux et petite enfance
- L'autre en charge de l'organisation et du fonctionnement du CCAS

I. Missions de l'agent d'accueil

Accueil des usagers

Véritable lieu d'écoute, d'information et d'orientation, l'accueil au CCAS est primordial, qu'il soit physique ou téléphonique. Les agents chargés de l'accueil disposent de réelles compétences leur permettant de s'adapter à un public très diversifié allant des personnes âgées aux personnes SDF, à des bénéficiaires du RSA ou un public lié à la petite enfance. L'accueil du public en grande précarité demande des compétences supplémentaires permettant de faire face à des situations parfois complexes, tant le comportement de certains usagers peut être inadapté (situation d'ébriété, demandes insistantes...). Il convient donc de bien comprendre la demande, réorienter en cas de besoin (ce qui nécessite également une bonne connaissance du réseau partenarial) et évaluer le critère d'urgence d'une demande.

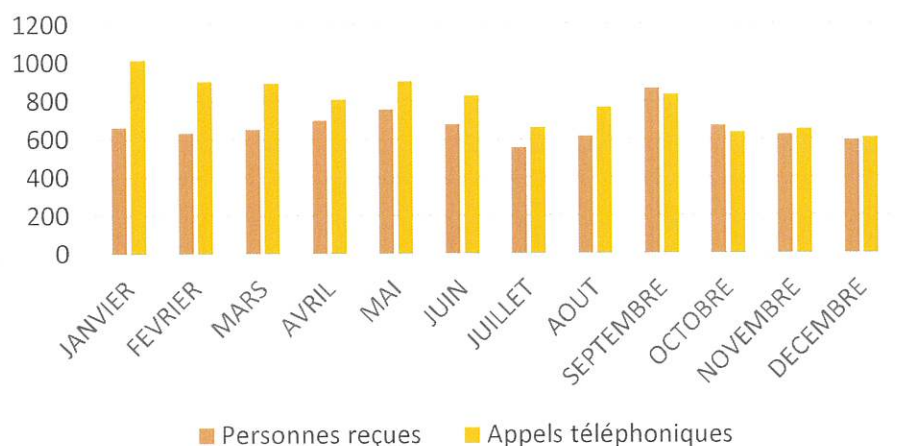
En 2022,



9 504 appels téléphoniques



8 012 personnes reçues



Le portage repas à domicile

Le portage des repas à domicile fait partie des réponses apportées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap habitant à Pontarlier. Il permet de lutter contre l'isolement et l'exclusion.

Au 1^{er} septembre 2022, le prix facturé par Elior est passé de 11,26€ à 11,71€ et pour les usagers de 7,12€ à 8,87€ (le CCAS prenant en charge les frais de livraison).



Pour **2022**, environ **80** personnes étaient concernées.

Les impayés EDF

Le CCAS a connaissance des personnes en situation de limitation de puissance ou d'impayé auprès d'EDF. Si un des usagers est connu du CCAS, il est invité par le biais d'un courrier à prendre contact avec nos services, pour rencontrer une assistante sociale et faire le point sur sa situation.

II. Missions des assistantes administratives

A. Lien spécifique aux services sociaux et petite enfance

Aide légale

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre en cas d'accord, le financement d'une perte d'autonomie à domicile ou en établissement. Elle est destinée aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS du lieu de résidence du demandeur ou à défaut la Mairie du lieu de résidence, est chargé des missions suivantes :

- D'accompagner le demandeur ou son représentant légal dans l'instruction de la demande d'aide sociale grâce à un formulaire, de valider les pièces justificatives, de donner un avis consultatif à cette demande et chargé de l'envoi du dossier au Conseil Départemental pour statuer.
- Permettre d'identifier les obligés alimentaires : **l'obligation alimentaire et le devoir de secours sont des obligations légales prévues par le code civil.** De ce fait, le CCAS ayant la demande initiale d'aide sociale, il doit convoquer l'obligé alimentaire s'il réside sur la même commune ou envoyer à la commune du lieu de résidence la demande d'instruction du dossier d'obligation alimentaire.

- Assurer le suivi des dossiers : en attente avant l'envoi au Département ; lors du retour de notification de décision (prise en charge ou refus).



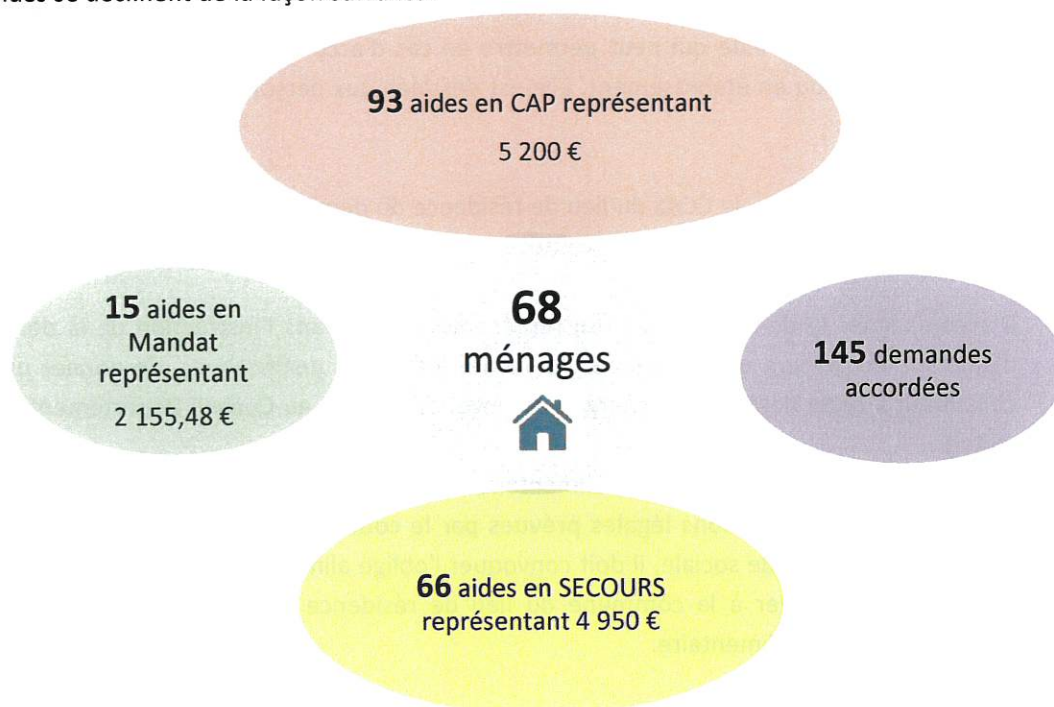
Aide financière

Au titre de l'action sociale facultative, dite secours d'urgence, cette aide vise à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se nourrir et/ou subvenir aux besoins primaires et/ou courants.

Pour toute attribution, il est nécessaire que la situation de l'utilisateur soit évaluée par un travailleur social. Un rapport social est établi, exposant la situation financière pour le mois en cours avec les dépenses mettant en difficulté l'utilisateur.

Toutes demandes sont étudiées, par la coordinatrice du Pôle action sociale et le travailleur social.

Les aides se déclinent de la façon suivante :



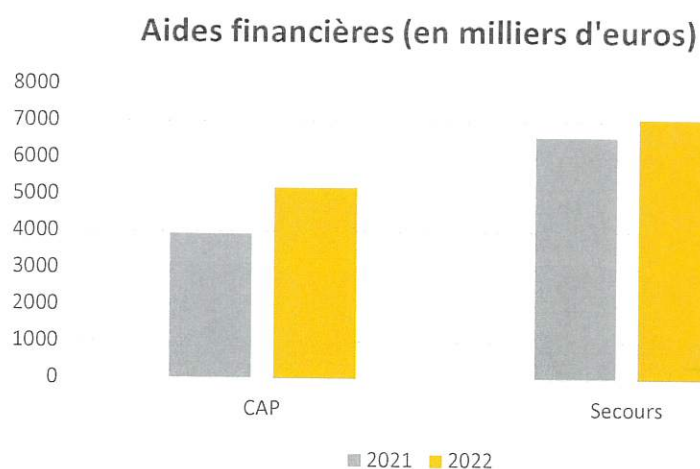
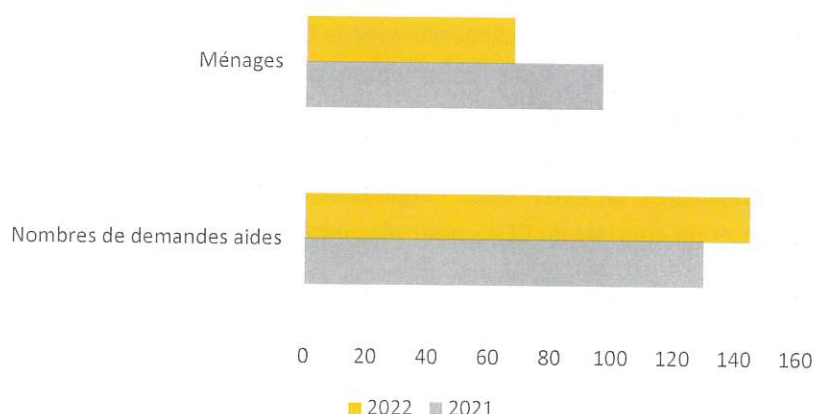
CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé, ce sont des chèques d'une valeur de 10€, distribués et à utiliser uniquement pour l'alimentation et l'hygiène

Secours : argent délivré en espère

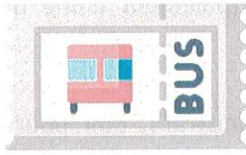
Mandat : paiement effectué directement au fournisseur sur facture (paiement d'une mutuelle, expertise médicale...)

La régie, la distribution des aides, est gérée par le Pôle accueil administratif, tant pour le suivi statistique que la délivrance, en lien avec le Pôle action sociale qui évalue et le Pôle budgétaire qui assure le suivi financier (fonds) que pour la réalisation de virement lors de mandat.

En comparant l'année 2021 à 2022, le nombre de ménage a légèrement diminué mais le nombre des demandes a augmenté. Il en est de même pour les montants accordés.



Le CCAS peut délivrer et prendre en charge des titres de transport aux usagers pour un aller ou un aller/retour en bus pour deux lignes : ligne 203, Pontarlier/ Besançon ; ligne 204, Pontarlier/ Besançon via Ornans. Une nouvelle procédure a vu le jour, en partenariat avec Keolis en fin d'année 2022. Effectivement, afin de bénéficier des bons d'échange pour le de bus, il appartient dorénavant au CCAS d'adresser une demande par mail.



2021, 8 titres ont été délivrés, contre 1 seul en **2022**.

CAP Noël

Dans le cadre des fêtes de Noël et dans le cadre des aides extra légales, le Conseil d'Administration du CCAS vote pour une attribution d'une aide par foyer aux enfants âgés de 0 à 16 ans des bénéficiaires du RSA domiciliés à Pontarlier uniquement.

Le Pôle accueil administratif sollicite un partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Pour contractualiser le partenariat, une convention de transmission de données utiles à l'aide financière est signée.

Pour les familles bénéficiaires de cette aide, l'organisme envoie à chaque foyer bénéficiaire un courrier d'information et un courrier du CCAS pour répondre aux besoins sociaux pour la période de Noël.

Le bénéficiaire doit se rendre au CCAS pour retirer cette aide, avec divers éléments justificatifs. En retour, il est délivré **30 € à chaque enfant en bons cadeaux**, matérialisé en chèque d'accompagnement personnalisé uniquement à destination de 3 catégories dans différents magasins :

- Actions éducatives – culture
- Habillement
- Loisirs – sports



Concerne 100 familles bénéficiaires du RSA avec des enfants à charge âgé de 0 à 16 ans, soit 176 enfants pour cette action

Le CCAS délivre les bons cadeaux à **49 familles**, soit **95 enfants** pour un montant de 2 850 €

Contre 105 familles concernées, soit 181 enfants

Le CCAS délivre les bons cadeaux pour **56 familles**, soit **108 enfants** pour un montant de 3 240 €



Bien que le partenariat fonctionne, l'action touche uniquement 49 % des familles concernées pour 2022. La raison reste inexistante, bien que les moyens de diffusion ainsi que la périodicité soient revus chaque année pour atteindre les bénéficiaires de cette aide.

Dispositif d'alerte canicule

Chaque année, en période de canicule, les personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent bénéficier de contacts téléphoniques de 1 à 3 fois par semaine, de conseils et d'assistance. Ce dispositif est assuré en partenariat avec la Croix Rouge, qui effectue les week-end et jours fériés. Un registre est tenu à l'accueil du CCAS, où sont répertoriées à leur demande les personnes fragiles et isolées, n'ayant pas de famille sur place.

Regroupement familial

Le regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France dit le «demandeur», d'être rejoint par les membres de sa famille, conjoint et enfants mineurs. La demande est déposée en France, auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de la famille.

L'instruction porte sur les ressources qui doivent être stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille, sur le logement qui doit être adapté et considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique et sur le respect des principes essentiels qui régissent la vie familiale en France.

L'avis du maire du lieu du domicile du demandeur est sollicité pour le logement et le respect des principes essentiels. Le Maire délègue l'évaluation au CCAS. Pour ce faire, le Pôle action sociale est sollicité avec l'intervention d'un travailleur social et d'un agent social pour évaluer et remplir l'enquête ressource et logement. Le Pôle accueil administratif finit l'instruction du dossier par la signature du Maire et renvoie le dossier à l'OFII.



En 2022,

5 dossiers ont été instruits,

contre **1** seul en **2021**.

Attestation d'accueil

La Mairie de Pontarlier reçoit des demandes d'attestation d'accueil faites par des personnes souhaitant accueillir chez eux, sur un principe d'hébergement, un étranger non européen pour un séjour touristique de moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée ou familiale. L'attestation doit être validée par la Mairie avant toute demande de visa. Il y est nécessaire pour le dossier de compléter un formulaire (cerfa n°10798), fournir des pièces justificatives et prendre un rendez-vous avec la Mairie.

Après dépôt du dossier à la Mairie, il y a instruction de celui-ci. La Mairie vérifie les conditions normales d'habitation, c'est-à-dire ressources et surfaces du logement. Et en complément, le CCAS est questionné pour certains dossiers dits "fragiles", afin d'y apporter une expertise sociale.

SASPA

La demande de Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, ou minimum vieillesse existe pour les assurés ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français.

Le Pôle accueil administratif du CCAS joue un rôle vérificateur du dossier et des éléments fournis, et l'envoi du dossier.

B. L'organisation et le fonctionnement du CCAS

Conseil d'administration



Le Conseil d'administration participe à la vie de la structure du CCAS en votant et adoptant certaines décisions liées à son fonctionnement. Il peut également être consulté pour avis.

Les membres du CA délibèrent sur des décisions financières, de fonctionnement, d'orientation et de gestion du personnel pour la structure ainsi que des Établissements d'accueil des jeunes Enfants.

Il est présidé par Monsieur le Maire et est composé de membres élus et de représentants d'associations actives sur la Ville de Pontarlier.

Ces Conseils d'administration sont programmés mensuellement à raison de 10 réunions annuelles environ.

Subventions

Le CCAS apporte chaque année son soutien à 25 associations (contre 24 en 2021).

Ces aides représentent plus de 60 000 euros de dépenses à la charge de la structure. Elles concernent des associations qui œuvrent au profit de l'aide à la santé et au handicap, de l'aide alimentaire, du soutien à la vieillesse, de l'humanitaire, de l'aide sociale et la famille. Des subventions sont également apportées chaque année dans la cadre d'actions de Noël.

La totalité des subventions attribuées est votée en toute transparence par le Conseil d'Administration.

THEMATIQUE

AIDE À LA SANTÉ ET AU HANDICAP	5 150 €
AIDE ALIMENTAIRE	19 500 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE	11 475 €
HUMANITAIRE	6 600 €
AIDE SOCIALE	16 000 €
FAMILLE	450 €
AIDES DE NOËL	3 000 €
TOTAL	63 725 €

III. Missions communes

Diverses missions administratives sont réalisées en partenariat avec les autres pôles : domiciliation, colis de Noël, planning du point inscription crèche et du conseiller numérique, logement d'abord, LTA, RSA, coordination petite enfance, gestion des admissions en non-valeur, ...

D'autres missions sont réalisées aussi en complément d'autres services : économat, candidatures, demande de stages et de formation, ...

Le service administratif gère également la logistique autour des besoins des agents afin de permettre un fonctionnement continu des services au travers notamment de la gestion des salles internes et externes et des clés de celles-ci, la mise à disposition des fournitures et matériel de bureaux, la logistique du parc automobile, et la demande d'intervention de la Direction des Moyens Opérationnels.

Les 3 adresses mail du CCAS sont également gérées par ce pôle.

3. Pôle petite enfance

PREAMBULE

L'ambition du CCAS de Pontarlier est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui lui permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie. Il s'agit également de rendre cette offre accessible à tous.

En effet, dans un contexte où la recherche d'un mode d'accueil pour le jeune enfant s'avère difficile, notamment pour les familles les plus vulnérables, le rôle des crèches publiques est primordial. Sur Pontarlier et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), le nombre d'assistantes maternelles diminue depuis 7 ans de manière notable et les micro-crèches privées pratiquent des tarifs relativement élevés.

La labellisation de l'ensemble de nos crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) en 2021 a été un engagement en ce sens et s'est concrétisé en 2022 par de nombreux accueils (près de 50 familles accueillies).

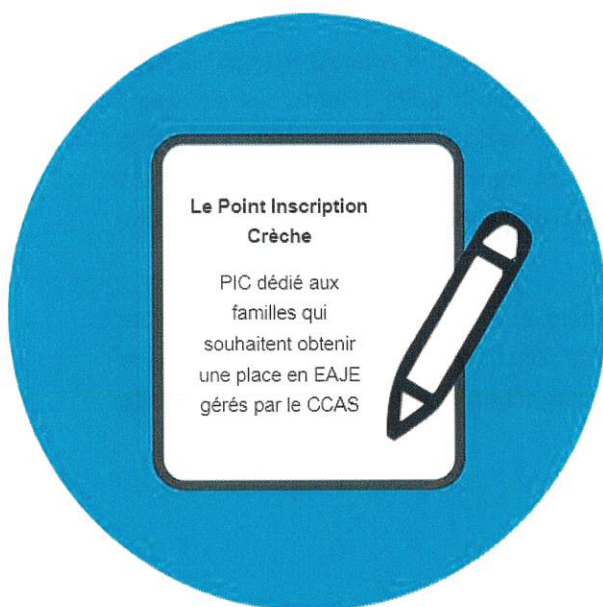
2022 est une année de changements pour la petite enfance, une année qui se caractérise par la mise en conformité aux différentes réformes de 2021 : décret du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, décret du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel, arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.

L'ensemble du SAPE (Service d'Accueil Petite Enfance) a particulièrement œuvré cette année à cette mise en conformité, avec la remise à jour des règlements de fonctionnement, des agréments et le travail d'information auprès des assistantes maternelles et parents employeurs pour le Relais Petite Enfance.

I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)

a. Les services proposés aux publics

En 2022, le CCAS est gestionnaire de 5 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'un Relais Petite Enfance et d'un service de Point Inscription Crèches.



Relais Petite Enfance de Pontarlier

Relais itinérant pour les Communauté de Communes (CC) :

- CC du Grand Pontarlier
- CC Montbenoît
- CC Altitudes 800
- CC Frasne et Val Du Drugeon
- CC des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Avec 789 assistantes maternelles (AM) agréées **dont 544 en activité**



Crèche Familiale Capucine de Pontarlier

Pour **60** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

Accueil régulier et familial au domicile d'une Assistante Maternelle Agréée

Temps collectifs dans les locaux de la crèche familiale



Micro-crèche Au Clair de la Lune à Doubs

Pour **10 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap) :

Accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00



Multi-Accueil Pirouette de Pontarlier

Pour **41** enfants :

Accueil régulier pour des enfants de 2 mois ½ à 3 ans de 7h30 à 18h30

Accueil occasionnel pour des enfants de 6 mois à 5 ans de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



Crèche Collective Les P'tits Loups à Pontarlier

Pour **22** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

Accueil régulier du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30



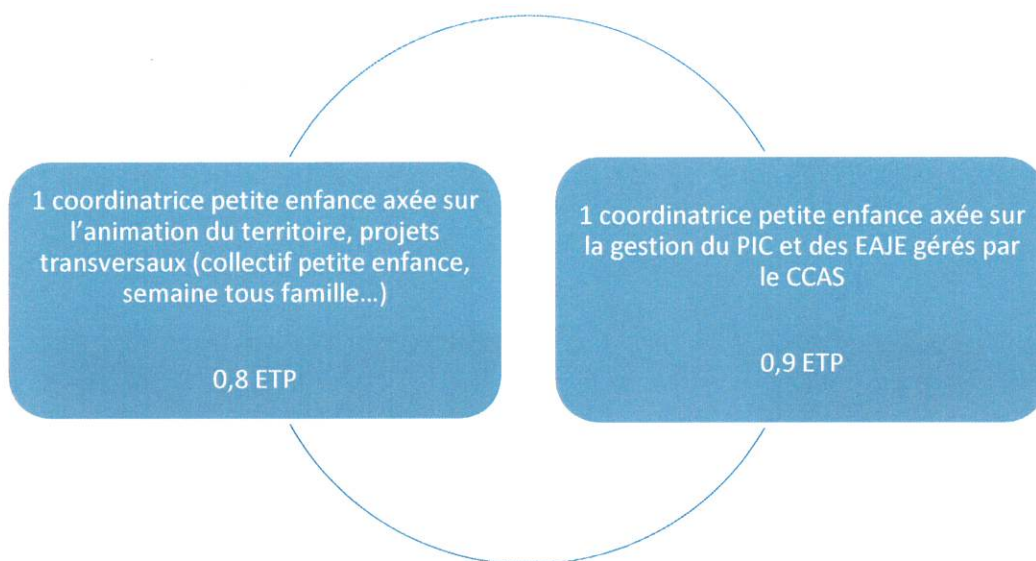
Micro-crèche Arc En Ciel Les Granges-Narboz

Pour **10 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap) :

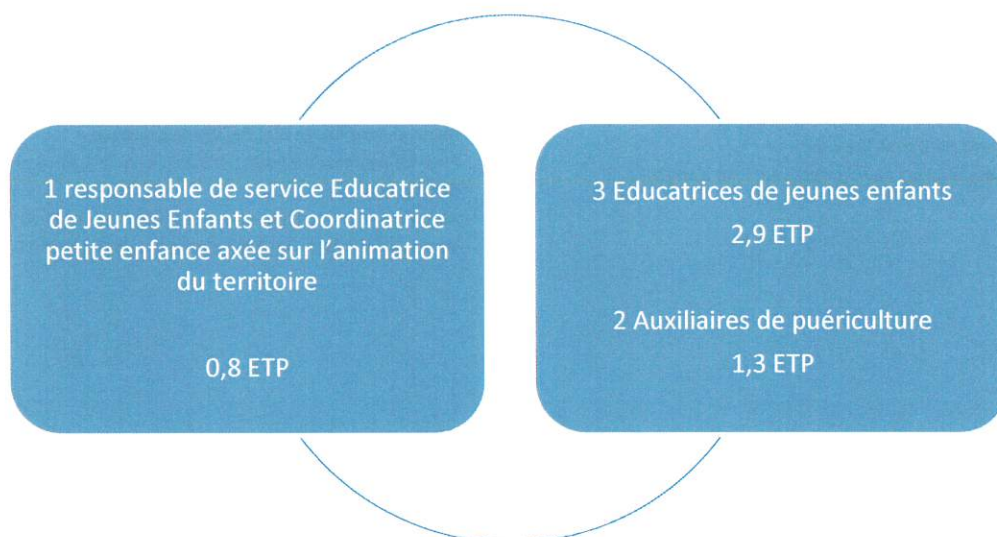
Accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

b. Le personnel petite enfance au 31.12.2022

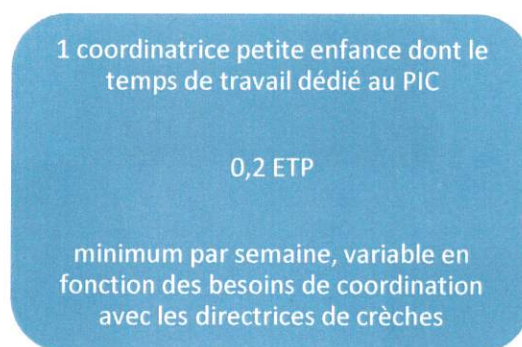
Les coordinatrices petite enfance



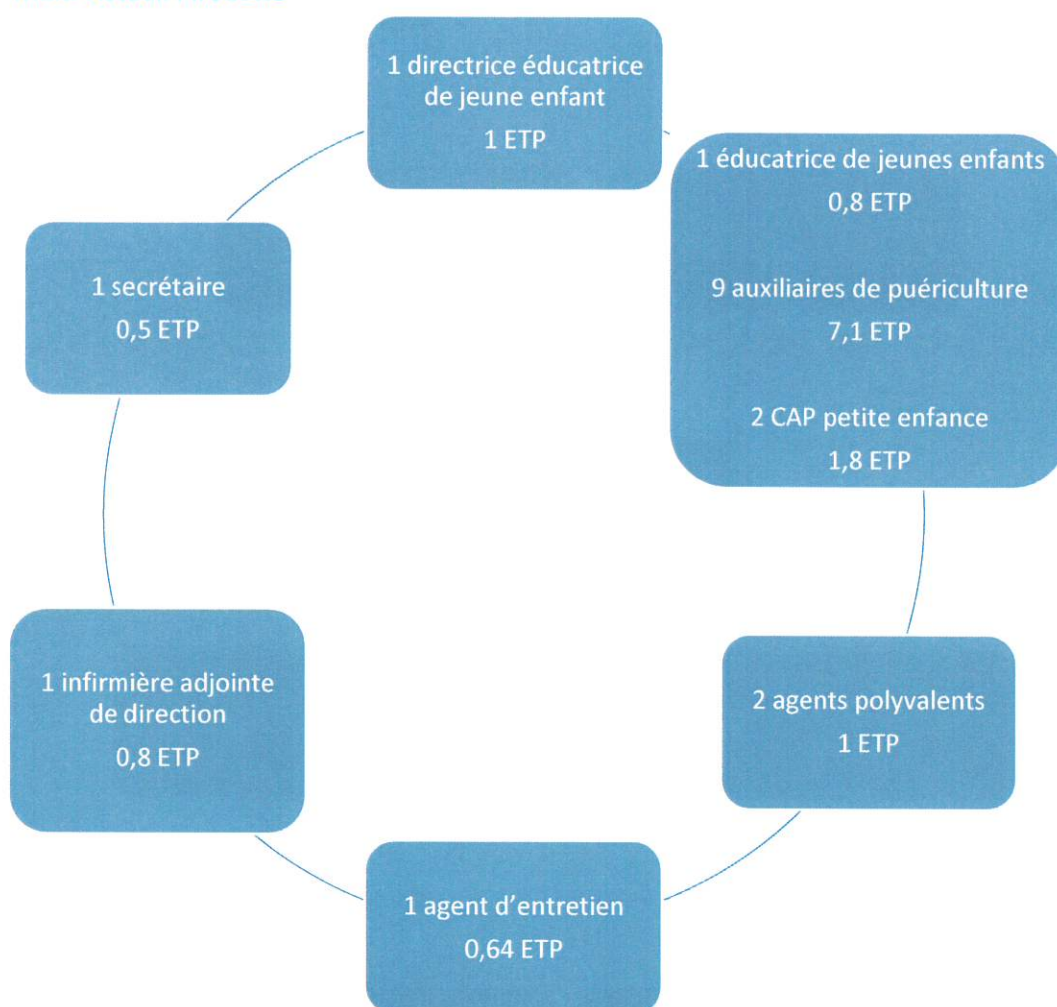
Relais Petite Enfance (RPE)



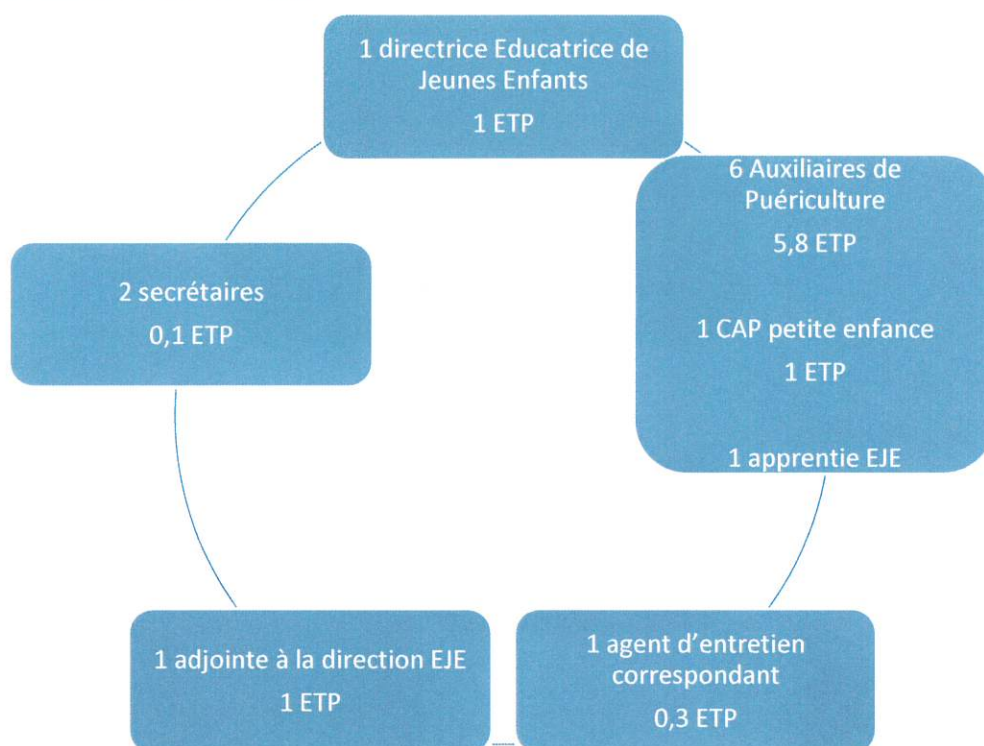
Le PIC



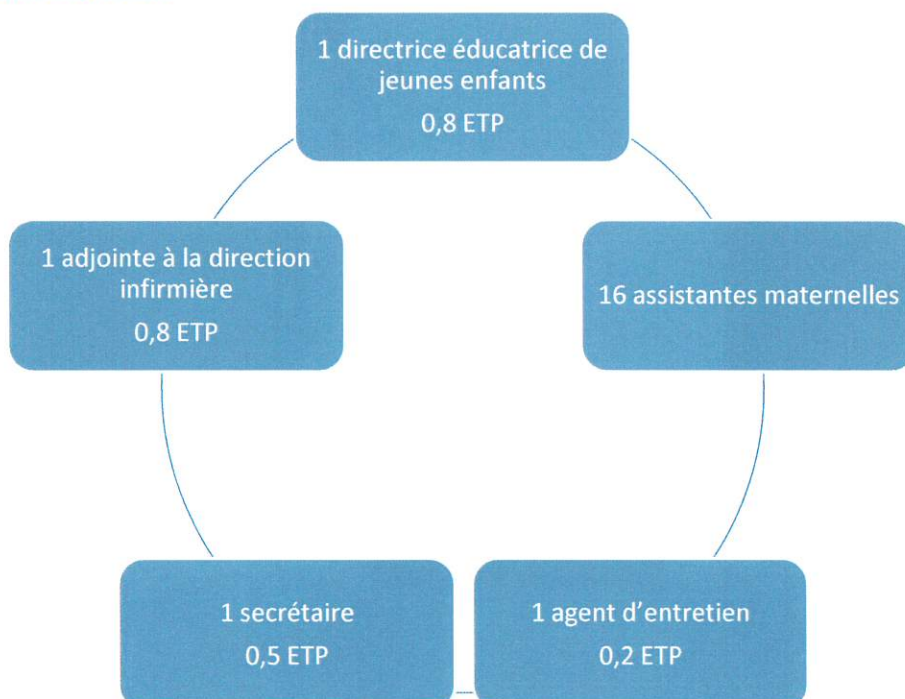
Multi-Accueil Pirouette



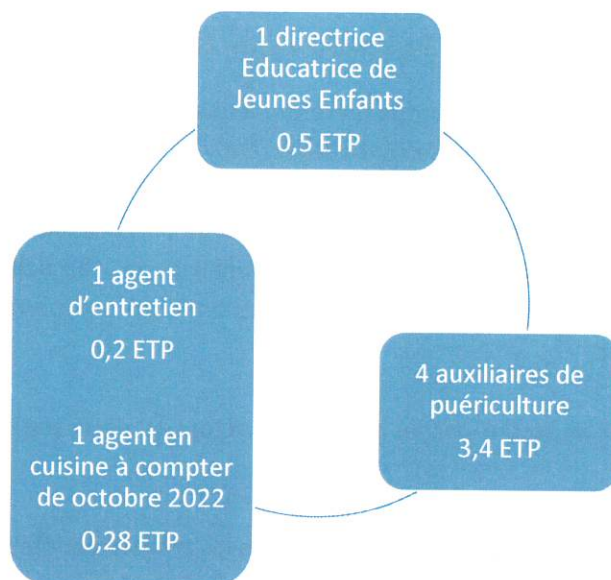
Crèche Collective Les P'tits Loups



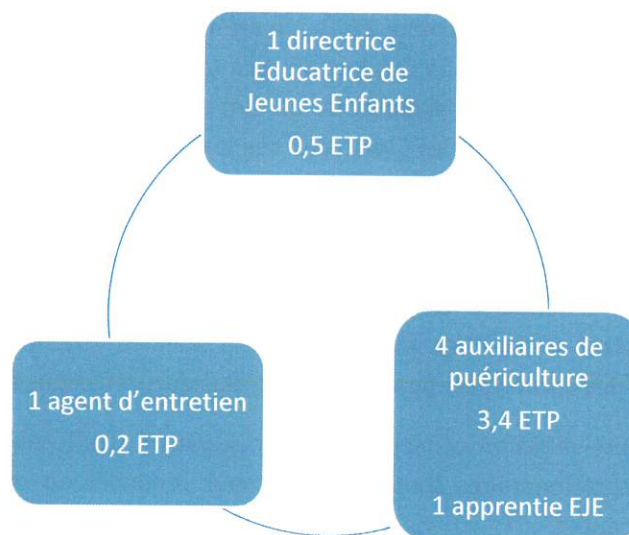
Crèche Familiale Capucine



Micro-crèche Au Clair de la Lune



Micro-crèche Arc en Ciel



Les auxiliaires de puériculture volantes / service de remplacement



II. L'activité du service d'accueil Petite Enfance

a. Une année tournée vers le changement pour le SAPE :

L'année 2022 est avant tout l'année qui marque un retour à une activité « normale » pour l'ensemble du service. En effet, les protocoles COVID se sont allégés. Il n'y a pas eu de nouvelle fermeture liée à la crise sanitaire et le public a donc pu être à nouveau accueilli. Les parents ont pu reprendre une place dans les crèches, les assistantes maternelles bénéficier de temps d'animations au relais petite enfance ainsi qu'à la crèche familiale. Ces professionnelles de l'accueil individuel ont été particulièrement mises en difficulté par l'isolement professionnel lié à la covid, dans un métier qui est déjà vecteur d'isolement.

Cette année est également impactée par les différentes réformes de la petite enfance actées en 2021.

Les agréments et règlements de fonctionnements de toutes les crèches ont été remis à jour pour une mise en conformité à la loi. Les changements majeurs concernent la possibilité d'augmenter de 2 places l'accueil en micro-crèche, avec une décision prise en ce sens pour Arc en Ciel aux Granges-Narboz. Une nouvelle organisation a été programmée (travaux, recrutements) en 2022 pour une ouverture des places à la rentrée de septembre 2023. Un référent santé accueil inclusif est nommé pour chaque structure, en remplacement de l'obligation d'un médecin référent. Les missions liées à ce poste ont été confiées à 2 infirmières en interne, qui ont cette année renouvelé et harmonisé l'ensemble des protocoles médicaux pour les EAJE, ainsi que les nouveaux protocoles demandés par la réforme.

Une réflexion globale a été portée concernant l'offre d'accueil en lien avec la demande observée. Elle a amené à mieux répartir la demande d'accueil occasionnel sur Pontarlier (jusqu'à maintenant essentiellement sur Pirouette). Ainsi, P'tits Loups, dès la fin d'année 2022 et Capucine en 2023, commenceront à proposer de l'accueil occasionnel. De plus, plusieurs réflexions ont été menées :

- une première réflexion concernant l'aménagements des locaux de Pirouette. Des dortoirs supplémentaires sont envisagés pour répondre au mieux à la demande d'accueil régulier.
- une deuxième réflexion pour transformer ou déménager la crèche les P'tits Loups est également en cours.

La difficulté à maintenir les services ouverts malgré les nombreux arrêts et mouvements de personnel est toujours d'actualité pour cette année 2022, avec en moyenne sur le dernier semestre 5 arrêts par semaine sur l'ensemble des crèches. L'organisation en Service d'Accueil Petite Enfance est un atout majeur, qui permet de mobiliser les ressources humaines de l'ensemble du service (volantes ou collègues des autres crèches) pour pallier les difficultés ponctuelles d'une crèche. Il est à noter une amélioration cette année concernant le nombre de candidatures sur certains profils (auxiliaire de puériculture et cap petite enfance). Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, les contrats plus longs (durée 3 ans) proposés ainsi que les conditions de travail différentes dans le secteur privé (missions d'entretien des locaux intégrées dans leurs missions, présence de personnel non qualifié, moins de personnes ressources telle qu'une coordinatrice petite enfance, temps de

présence de la direction moins important...) sont probablement des facteurs qui pourraient être le signe d'un retour vers les crèches publiques plutôt que privées.

L'ensemble des équipes font un constat partagé cette année en termes de coéducation avec les parents. Elles observent un essor de nouvelles pratiques des parents qui suscitent parfois un décalage dans l'accompagnement proposé à l'enfant. Elles constatent également un fort besoin d'écoute et de conseils provenant des familles. Ces constats nous amènent à axer nos projets et nos réflexions sur l'accompagnement à la parentalité et à remettre en question nos pratiques professionnelles. Différentes formations sur ce thème, ainsi que l'analyse de la pratique dont chaque structure bénéficie sont des outils pour travailler en ce sens.

Perspectives 2023

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des familles et de pouvoir se rejoindre dans la coéducation, plusieurs projets sont prévus : mise en place de 10 à 12 séances de cafés parents animés par des intervenants extérieurs et par des agents du SAPE ; mise en place d'un groupe de travail avec des collègues de chaque crèche sur le thème des transmissions en crèches dans l'objectif de questionner les familles sur leurs besoins et d'améliorer nos pratiques actuelles.

Démarrage des travaux à Arc en Ciel pour répondre à l'augmentation du nombre de places, travaux d'aménagement d'un plan de change ergonomique à Pirouette et poursuite de la réflexion concernant des travaux ou changements de locaux pour P'tits Loups.

Démarrage de l'accueil occasionnel à Capucine.

b. Les projets transversaux (semaine tous famille, collectif petite enfance)

Les missions du relais petite enfance font de lui un acteur fédérateur du partenariat petite enfance du territoire. Étant donné son champ d'intervention étendu, le Relais est positionné comme un acteur incontournable de la politique petite enfance des différents secteurs et s'attache à collaborer avec les différents partenaires du Haut-Doubs forestier.

Le RPE a coordonné cette année encore la Semaine Tous Famille, sur tout le territoire du Haut Doubs : programme et flyer en annexe 1.

En travaillant de pair avec le Collectif Petite Enfance, réseau local d'acteurs sur le Haut Doubs forestier, et la CAF, un programme d'actions diverses et gratuite en faveur du soutien à la parentalité été proposé aux familles : ateliers parents/enfants, conférences, soirées jeux, etc.

En 2022, plus de 30 actions ont été proposées sur la semaine. 212 parents et 174 enfants y ont participé. Cette action sera renouvelée en 2023.

A travers ces actions, le RPE souhaite s'intégrer dans une démarche de soutien à la parentalité. C'est en créant des lieux, des espaces et des temps où les familles peuvent venir avec et pour leurs

enfants, qu'un réseau pourra ainsi être créé. Cette dynamique et ces actions peuvent favoriser le lien entre les familles d'un territoire à travers des temps ludiques ou des temps d'échanges comme les « cafés parents ». Créer un lien, c'est aussi viser à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. Afin d'atteindre ces objectifs, ces projets seront poursuivis en 2023.

c. Les auxiliaires de puériculture volantes

Placé sous la direction de la coordinatrice petite enfance, ce poste se décline en trois missions principales :

- **assurer les remplacements de courte durée** dans toutes les crèches afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire obligatoire pour permettre l'ouverture des crèches. Ces remplacements ont occupé, en 2022, 82% de leur temps de travail.

Elles sont également parfois mobilisées lors d'arrêts plus longs, soit en attente du recrutement d'une remplaçante, soit parce que l'arrêt est court au départ et se prolonge d'une semaine sur l'autre ou de 15 jours en 15 jours. Cela a représenté en 2022 plus de 60 jours sur 3 arrêts différents.

Leur réactivité, disponibilité, adaptabilité permettent de pallier de nombreux remplacements. Il leur arrive régulièrement sur une même semaine d'effectuer des remplacements dans 2 voire 3 crèches différentes.

- **être un relais et un soutien dans l'accueil des enfants :**

Lorsqu'il n'y a pas de remplacement prévu, la présence des volantes permet aux équipes de pouvoir prévoir différentes sorties, qui ne sont pas forcément possible de faire habituellement.

Elles peuvent aussi prendre le relais, pour soulager les équipes, auprès d'un enfant, lorsque celles-ci rencontre des difficultés auprès de lui au quotidien. Leur présence peut apporter un regard nouveau ou apporter un avis différent sur l'évolution ou le comportement particulier de certains enfants.

Elles sont soucieuses d'apporter de nouveaux outils (activités, jeux, mascottes), lors de leur passage au sein des structures, ce qui crée un lien ou des repères lors de leurs interventions.

Il leur arrive également de soutenir les équipes sur certaines missions administratives.

En 2022, ces temps de roulement sur les crèches, hors remplacement, ont représenté 18 % de leur temps de travail.

- **questionner les pratiques des équipes** en apportant un regard extérieur et **faire du lien entre les services petite enfance du CCAS**. En ce sens, elles participent donc régulièrement aux réunions des différentes équipes, à l'analyse de la pratique où elles apportent un éclairage extérieur et bénéficient également chaque mois d'un temps d'échange avec la coordinatrice petite enfance afin de questionner et harmoniser les différentes pratiques. Elles apportent une prise de recul et une expertise riche pour le SAPE qui démontre combien il est important sur ce poste spécifique d'avoir des agents diplômés et ayant de l'expérience. Leur présence ponctuelle au sein des crèches favorise également le repérage ou la validation de problématiques ou besoins spécifiques pour le fonctionnement global d'une équipe ou d'une structure.

III. Bilan de chaque structure

Le CCAS de Pontarlier est soucieux de fournir des solutions adaptées et variées aux besoins professionnels des parents.

Le Point Inscription Crèches (PIC), permet aux familles de faire une seule pré-inscription pour les structures collectives municipales et intercommunales en accueil collectif régulier : **le multi-accueil** « Pirouette », **la crèche familiale** « Capucine », **la crèche collective** « P'tits Loups » et **les micro-crèches** « Arc –en –Ciel » et « Au Clair de la Lune ».

a. Le Point Inscription Crèches

Le PIC a pour rôle de centraliser les pré-inscriptions des familles en EAJE dont le CCAS est gestionnaire (EAJE municipaux et intercommunaux). Cela permet une information générale aux familles et un parcours simplifié dans leurs démarches d'inscriptions en crèche. Pour rappel, ce service répond prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la CCGP.

L'objectif du PIC est également de permettre une attribution des places en EAJE à travers une commission d'attribution liée à des critères de points. Cela permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre proposée et la demande des familles ainsi qu'une transparence auprès des usagers.

En 2022, une première commission d'attribution principale a eu lieu en mars pour les places se libérant en septembre dans les crèches. L'essentiel des places se libèrent à cette période puisque les « grands » quittent la crèche pour l'école (peu de rentrée d'enfants à l'école en janvier sur le secteur). Une seconde commission d'attribution des places a eu lieu en septembre. Elle concernait moins de 5 places pour l'ensemble des EAJE. Au vu du peu de places se libérant chaque année en janvier, cette seconde commission ne sera plus proposée à compter de 2023. Les places libres seront attribuées en reprenant la liste d'attente, comme cela se fait en cours d'année.

Au cours de l'année 2022, le PIC a enregistré 206 nouvelles demandes, 160 concernaient des familles habitant Pontarlier, 40 concernaient des familles habitant les autres communes de la CCGP et 6 des familles domiciliées hors CCGP. Sur ces 206 demandes, 22 ont obtenu une place, 125 sont en liste d'attente et 59 ont été mises en abandon (soit parce qu'ils ont informés avoir trouvé un autre mode d'accueil, soit parce qu'ils n'ont pas renvoyé le coupon réponse de maintien de la demande à la suite du refus en commission). On peut donc constater que seulement 10% des familles obtiennent une place dans l'année de leur demande (ce sont essentiellement des familles bénéficiant de critères de points AVIPS (Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale), famille monoparentale, fratrie déjà présente dans la même crèche ou des familles qui ne sollicitent que 1 ou 2 jours d'accueil).

Fin décembre 2022, le PIC compte 143 demandes sur liste d'attente.

Pour la commission principale du 24 mars 2022 pour les arrivées de septembre, 145 demandes ont été examinées (il y en avait eu 100 en 2021 et 133 en 2020) :

- Pour l'ensemble des EAJE : 145 demandes pour 58 places, soit 40 % de réponses favorables ;
- Pour les crèches communales de la ville de Pontarlier : 106 demandes pour 47 places disponibles, soit 44 % de réponses favorables ;

- Pour les micro-crèches intercommunales : 110 demandes pour 11 places disponibles, soit 10% de réponses favorables.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre d'enfants accueillis en 2022 :

	Multi accueil Pirouette	Crèche Les P'tits Loups	Crèche familiale Capucine	Micro-crèche Au Clair de la Lune	Micro-crèche Arc en Ciel
	PONTARLIER	PONTARLIER	PONTARLIER	DOUBS	GRANGES -NARBOZ
Nombre d'enfants accueillis (tous types d'accueils confondus)	178	42	78	35	35

Ces éléments peuvent être mis en parallèle avec les demandes de listes d'assistantes maternelles recensées par le Relais Petite Enfance. Jusqu'en 2020, la demande de liste était stable. La crise sanitaire a amené une diminution de ce nombre d'environ 20 % pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. Après une hausse constatée des demandes en 2021 de 7%, une baisse de 4% est à noter en 2022 (511 demandes de listes en ligne pour la CCGP).

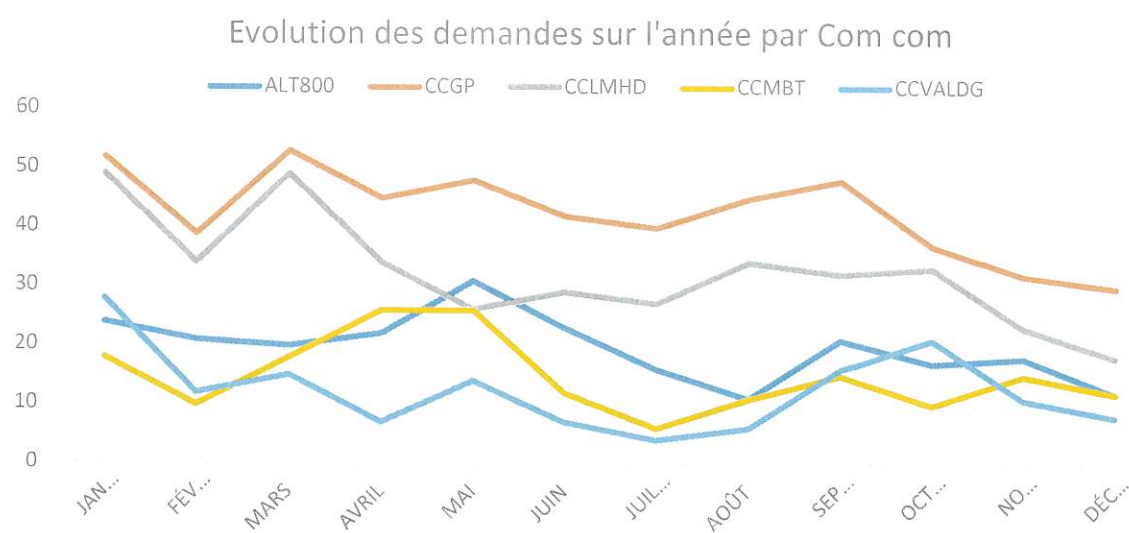
b. Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance du CCAS de Pontarlier est un service **itinérant**. Son territoire d'intervention est composé de la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), la Communauté de Communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon (CCFD), la Communauté de Communes de Montbenoît (CC Montbenoît), la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), **soit 80 communes au total**. Un rapport d'activité annuel détaillé est rédigé pour chaque communauté de communes.

En 2022, le service du RPE a repris une activité dite normale, semblable aux années qui ont précédées la COVID, notamment dans les actions menées auprès des assistant(e)s maternel(le)s. En 2022, le RPE de Pontarlier a rédigé son nouveau projet de fonctionnement pour 4 ans. Ce dernier s'appuie sur le nouveau référentiel CAF de 2022 et constitue un cadre de référence dans lequel doit s'inscrire le relais petite enfance afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers. Ce projet s'accorde aux 4 axes de travail principaux du service.

Être un lieu d'information pour les familles sur les modes d'accueil existants

Le relais informe les familles sur les modes d'accueils existants (collectifs et individuels) et peut les accompagner dans la réflexion autour de leurs besoins. Le site du RPE permet aux familles d'effectuer une demande de liste d'AM agréés et en activité directement sur le site internet de la ville. En 2022, 1471 demandes ont été enregistrées.



Être un lieu ressource pour accompagner la relation assistant(e) maternel(le) agréé(e) / salarié(e) et parent / employeur

L'embauche d'une AM à qui on va confier son enfant nécessite de mettre en place un contrat de travail qui répond à des lois et à une convention collective spécifique. Le Relais a donc pour rôle d'accompagner le parent dans sa position d'employeur ainsi que les AM salariées afin de les informer de leurs droits et de leurs obligations (mise en place d'un projet d'accueil, explication du contrat de travail, droit et devoirs de chacun, accompagnement à la médiation en cas de litige,...).

En 2022, le Relais a été sollicité par les familles et les AM, notamment sur des questions liées à la nouvelle convention collective applicable dès janvier. Le RPE a enregistré 4 128 contacts : appels téléphoniques, rendez-vous au CCAS, rendez-vous lors des permanences sur les communes de Levier, Goux les Usiers, Frasne, Gilley, Mouthe, Malbuisson et Les Hôpitaux neufs.

Ce rôle d'accompagnement vise à informer chacun sur ses obligations et ses droits. Cette mission a pour objectif de soutenir la qualité de la relation parents / AM et de favoriser ainsi la continuité éducative de l'enfant.

Être un lieu de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfant à domicile à travers des temps d'animations

Le Relais est un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux professionnels de la petite enfance et aux enfants. Il permet de rompre l'isolement des professionnels à domicile et de proposer des espaces de rencontres pour créer du lien avec et entre les AM. Cet accompagnement représente un enjeu essentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant.

En 2022, de nombreux temps de professionnalisation ont pu être proposés aux assistantes maternelles : jardins d'éveil collectifs, des ateliers gym, des sorties pédagogiques ainsi que des groupes de réflexion qui s'adressent aux professionnels qui souhaitent échanger sur leurs pratiques. Chaque animation a des objectifs éducatifs et pédagogiques en direction des enfants et des AM dans un climat de partage professionnel.

En 2022, 114 ont participé à un temps d'animation collective soit 22 % des professionnel(le)s en activité sur le territoire ainsi que 29 en groupes de parole.

Être un observatoire des besoins et des conditions locales d'accueil du jeune enfant

C'est parce que le Relais se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles qu'il est en mesure de participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. En recueillant les demandes des familles du territoire, le Relais est en mesure d'évaluer les besoins des parents et de déterminer les tendances relatives à la demande.

L'accueil individuel chez une AM reste le premier mode d'accueil dans le Haut-Doubs Forestier. Au 31 décembre 2022, le territoire du Haut Doubs comptait **789 assistantes maternelles agréées dont 515 en activité**. Pour la première fois depuis 2015, le nombre d'AM reste stable.

En parallèle, le nombre de places en accueil collectif sur ce territoire s'est nettement développé (micro-crèches privées et intercommunales), ce qui permet d'offrir aux parents un plus grand choix dans le mode d'accueil de leur enfant. En partenariat avec la CAF, le RPE continue d'être sollicité par les porteurs de projets concernant le développement d'EAJE sur le territoire.

Au regard de ses missions, le Relais s'affiche clairement comme le premier interlocuteur des familles. Lors des rendez-vous avec les parents, la situation de la famille, le bien-être de l'enfant et des questions éducatives sont évoquées. Dans un premier temps, l'animateur les conseille pour retenir les modalités d'accueil les mieux adaptées à leur situation et aux besoins de l'enfant. Cet échange leur permet de réfléchir à leur future organisation avec leur enfant. Dans un principe de continuité, le service est présent pour accompagner le parent lorsque l'enfant est confié, chez une AM notamment. Il est donc dès le début et par la suite, un lieu de première information et un lieu ressource pour la famille.

Etant en première ligne, le Relais doit avoir une bonne connaissance du partenariat présent sur le territoire afin d'orienter, le cas échéant, vers d'autres services adaptés. Il en est de même pour l'accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel où le RPE joue un rôle d'accompagnant voire parfois, de tiers médiateur.

En 2022, le RPE a coordonné la Semaine Tous Famille et a dynamisé le partenariat local en animant le collectif petite enfance.

Quelques chiffres pour l'année 2022

Le Relais a enregistré 4 128 contacts, soit une moyenne de 18 contacts par jour (appels téléphoniques et rendez-vous).

Les axes forts de 2022 :

- L'écriture du nouveau projet de fonctionnement 2022/2025 auprès de la CAF
- La nouvelle convention collective du particulier employeur
- Un « retour à la normale » concernant la fréquentation des temps d'accueil des AM et des enfants

1 471 demandes en ligne concernant une liste d'assistantes maternelles ont été faites, ce qui reflète une demande de mode d'accueil très importante sur le territoire. En parallèle, on comptabilise 789 AM agréées et 515 en activité au 31/12/2022 sur tout le territoire du relais. Même si le nombre d'AM agréées est en légère augmentation cette année, le nombre de professionnelles en activité continue de chuter : une offre d'accueil individuelle et collective présente mais malgré tout insuffisante pour répondre à tous les besoins des familles.

Le Rpe continue à jouer un rôle de lien important dans la relation Parents employeur/AM et les soutient dans leurs démarches. De la recherche d'AM à la rupture de contrat en passant par l'élaboration et le suivi du contrat pour le bien-être des enfants accueillis, le RPE reste un interlocuteur privilégié.

Le Relais contribue à l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel. Sur 515 assistantes maternelles en activité, 114 ont participé à un temps d'animation collective soit 22 %. De plus, 29 AM ont participé à des groupes de paroles en soirée.

Perspectives 2023

Le RPE décline plusieurs pistes de travail :

- * accompagner les AM à travers des actions de professionnalisation et faciliter le départ de ces professionnels en formation continue.
- * développer des partenariats avec les AM, la PMI ou d'autres organismes pour promouvoir et mettre en avant le métier d'AM.
- * mobiliser, animer et fédérer le Collectif Petite Enfance à travers des rencontres et des événements comme la semaine « Tous famille » et participer ainsi à la mission d'accompagnement à la parentalité.

c. Multi-Accueil Pirouette

Après deux années de pandémie, l'année 2022 fut celle de la reconstruction pour Pirouette, notamment en ce qui concerne l'accueil en halte-garderie.

En effet, les chiffres enregistrés témoignent d'un réel besoin des familles sur ce mode de garde. La première raison évoquée par les parents lors de l'inscription est avant tout celle de permettre à leur enfant de côtoyer des enfants du même âge avant l'entrée à l'école maternelle et de découvrir la vie en collectivité. Ensuite, certains parents expriment le besoin d'être accompagnés dans leur fonction éducative et l'accueil par des professionnels de la petite enfance leur offre la possibilité d'un soutien à la parentalité.

Le mercredi chez les grands est un jour très plébiscité. On note effectivement une forte demande pour les enfants scolarisés (entre 3 et 4 ans) sur le mercredi et les vacances scolaires. Il est réellement difficile pour les parents d'enfants de cette tranche d'âge d'accéder à un mode d'accueil le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Puisque le mercredi n'est pas un jour très sollicité par les familles pour de l'accueil régulier (congé parental ou travail à temps partiel des parents d'enfants de 0 à 3 ans), l'accueil occasionnel d'enfants scolarisés (pour la plupart en petite section) permet d'optimiser le taux de remplissage. Pour autant, ce remplissage est plus difficile dans la section des petits (2 mois/18mois), notamment le mercredi après-midi, car les demandes d'accueil occasionnel à cet âge sur les après-midis sont plus rares.

En 2022, le lien avec les familles a pu se recréer et se consolider par le retour des parents au sein de la crèche. Cela s'est concrétisé lors d'ateliers d'éveil partagés (comptines, peinture, cuisine, psychomotricité...), au cours desquels les parents ont pu découvrir le quotidien de leur enfant à Pirouette.

La fête de Noël a, elle aussi, connu un franc succès, grâce au spectacle préparé et animé par l'équipe des grands, et aux chansons proposées par les deux groupes, petits et grands. Le temps convivial qui a suivi fut empreint d'émotion, avec le départ en retraite d'une collègue.

Enfin, la consolidation du taux d'encadrement a permis d'assurer un accueil de qualité et de répondre au mieux aux besoins de tous les enfants, plus particulièrement dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur de handicap en accueil régulier. Les ateliers d'art thérapie basés sur une approche Snoezelen ont également permis à l'équipe de découvrir de nouveaux outils et de nouvelles techniques pour enrichir leur pratique professionnelle.

Quelques chiffres pour l'année 2022

- 168 inscriptions
- Nombre d'enfants accueillis : 178 soit 57 en crèche, 121 en halte-garderie
- 4 enfants accueillis en urgence
- Taux d'occupation : 73,36 %

Le tarif horaire moyen payé par les parents est de 2,13 € (2,13 € en 2021 déjà). 37 familles payent moins de 1 euro, tandis que 33 familles sont au tarif plafond, principalement des familles accueillies en crèche.

- 3 départs au sein de l'équipe, dont 1 départ en retraite
- 11 stagiaires ont pu être accueillies : 1 stagiaire EJE, 1 stagiaire CAP AEPE, 4 stagiaires auxiliaires de puériculture, 2 stagiaires en formation au lycée professionnel Jeanne d'Arc, et 3 stagiaires en découverte (stages de 3ème)

Perspectives 2023

- Tout d'abord, des travaux d'aménagement sont prévus pour cette année 2023, notamment l'aménagement du coin change chez les grands.
- Ensuite, le maintien du taux d'encadrement permettra de continuer de faire vivre le projet éducatif et de soutenir l'accueil inclusif de façon régulière.
- Une formation de deux jours en intra sera proposée à l'équipe, courant mars. Le thème abordé sera la gestion des émotions des enfants et la cohésion d'équipe.
- L'intervention d'une psychomotricienne ainsi que des séances de médiation animale viendront soutenir les équipes dans leur quotidien et apporter des outils d'observation.

d. Crèche Collective Les P'tits Loups

La crèche collective accueille 22 enfants à la journée du lundi au vendredi. Le mercredi est une journée où la capacité est passée de 18 à 19 cette année. Cette journée d'accueil fait l'objet d'un agrément modulé car c'est un jour moins demandé par les familles. La structure dispose également d'une place d'urgence. La crèche est toujours un mode d'accueil fortement plébiscité par les familles de par la garantie de la qualité d'accueil assuré par du personnel qualifié et la proximité du centre-ville.

L'année 2022 est marquée par la reprise d'un fonctionnement normal et la fin de toutes les restrictions liées à la Covid 19 puisque aucune fermeture gouvernementale n'a été imposée.

Cette crise sanitaire a été l'occasion d'une réelle remise en question de nos pratiques avec un constat des manques engendrés par les restrictions gouvernementales en termes d'accompagnement éducatif. En réponse à cela, l'équipe a accentué cette année les sorties à l'extérieur au sein de la ville de Pontarlier dans les établissements de proximité avec les enfants (animalerie, boulangerie, médiathèque...) et la participation à des événements festifs (Ponta Beach, le marché, foires ...).

Dans la continuité, un planning annuel a été proposé aux parents afin de recréer du lien avec les familles et qu'elles puissent se rencontrer et échanger sur des temps du quotidien et sur des temps festifs au sein de la crèche (journée vestimentaire à thème, atelier parents/enfants, petit-déjeuner à la crèche pour les familles, journée galette, fête de Noël, chasse aux œufs, etc...).

Le travail concernant le projet pédagogique et l'harmonisation des pratiques au quotidien auprès des enfants se poursuit. Les professionnelles ont beaucoup évolué et se questionnent sur différents sujets. Une nouvelle organisation concernant les repas a été mise en place afin de permettre aux enfants de reconnaître les aliments qu'ils mangent, d'apprendre à se servir seul, de se débarbouiller face à des miroirs, puis de se déshabiller seul et ranger leurs affaires avant d'aller à la sieste ; ceci dans le but d'acquérir toujours plus d'autonomie.

Tout au long de l'année, l'équipe a continué de bénéficier de plusieurs séances d'analyse de la pratique afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles ou les difficultés qu'elles rencontrent et renforcer la cohésion entre elles. L'équipe apprécie ces temps d'échanges ainsi que les conseils et l'écoute d'une intervenante extérieure.

Le fonctionnement en secteurs (bébés et grands) a été poursuivi afin de maintenir une stabilité dans l'équipe et d'avoir suffisamment de recul dans le temps pour décider si ce sera un fonctionnement à maintenir ou non dans le projet pédagogique. Certaines limites se font sentir pour les professionnelles et suscitent donc une réflexion d'aménagement de ce fonctionnement.

Les locaux de la crèche existent depuis plus de 20 ans et montrent de nombreuses limites, tant par rapport à la nouvelle réglementation bâtementaire, que dans l'usage au quotidien, pour le confort des enfants et de l'équipe. Un travail a été mené cette année, par les équipes du SAPE en partenariat avec les services techniques de la collectivité, dans l'optique d'un déménagement de P'tits Loups

dans un local plus adapté. Malgré un investissement important des différents acteurs, ce projet n'a pas encore abouti et la réflexion se poursuivra en 2023.

Quelques chiffres pour l'année 2022

Les demandes de pré-inscriptions et les admissions de rentrée :

- Nouvelles familles rentrées en septembre à P'tits Loups : 9

Parmi les familles bénéficiaires :

- 42 enfants accueillies, dont 2 fratries
- Tarif moyen : 2.34 €/h (mini : 0.22€/h et maxi : 3.71€/h)
- 10 familles sont considérées en dessous du seuil de pauvreté (tarif < 1 €)
- Taux d'occupation annuel facturé : 77.67 %
- Taux d'occupation annuel réalisé : 69.60 %

Perspectives 2023

La crèche proposera aux familles des places en accueil occasionnel sur différents jours afin de faire bénéficier aux parents des places laissées vacantes pour travailler les premières séparations et permettre à ces enfants de bénéficier de temps d'éveil avec d'autres enfants.

Afin de terminer la mise en place du projet de communication gestuelle avec les tous petits, toute l'équipe assistera à une journée de formation à la langue des signes avec les enfants. Cela lui permettra d'obtenir le dernier pallier et que le projet voit enfin le jour au sein de la crèche en y incluant également les familles.

Dans la continuité de faire du lien avec les familles, une réflexion est prévue pour la mise en place d'un échange de photos avec les parents afin qu'ils partagent les temps que vivent leurs enfants au sein de la crèche en leurs absences.

Un projet culinaire concernant les goûters verra lui aussi le jour afin de proposer aux enfants des aliments plus sains et « faits maison ». Ils pourront également manger leurs propres préparations.

Une réflexion sera menée entre la directrice et l'adjointe afin d'organiser les réunions différemment et d'essayer de faire participer toute l'équipe sur ces temps d'échanges.

Le partenariat avec les écoles de formation se poursuivra dans une démarche de transmissions des pratiques professionnelles. Le Sape développe également ce partenariat dans le but de créer des synergies et établir des liens avec les futurs diplômés.

e. Crèche Familiale Capucine

COVID...Suite et Fin...

Le contexte particulier lié au covid commence petit à petit à s'estomper.

L'allègement des protocoles sanitaires en mars 2022 permet à Capucine de prendre un nouveau souffle, le port du masque n'est plus obligatoire, les jardins d'éveils ne sont plus limités en nombre de professionnelles et d'enfants, les assistantes maternelles peuvent de nouveau permettre aux familles d'accéder à leur domicile. Cette partie a été particulièrement travaillée avec les assistantes maternelles lors de tables rondes. Suivant les professionnelles, cette réouverture a permis de questionner les pratiques, les accueils, les temps et les espaces.

Formations et Projets

L'année 2022 a été ponctuée par des différents temps de formation et d'échanges.

En février pour l'ensemble des assistantes maternelles et la directrice adjointe, une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) a été proposée afin de réactualiser les connaissances. Ce temps a notamment permis de dédramatiser des situations d'urgence.

Au printemps, l'ensemble de l'équipe de la crèche a travaillé sur le projet pédagogique de la structure. Durant 2 jours, l'équipe a pu réfléchir à sa pratique, et échanger notamment sur l'accompagnement des parents, les difficultés qui pouvaient être rencontrées, les pistes d'actions concrètes telles que la communication positive et la prise de recul nécessaire entre ses propres représentations et les attentes parentales.

Parallèlement à cette formation, une réflexion a émergé quant à l'accompagnement de la fonction parentale dans notre structure, 2 cafés parents ont été initiés, sur le thème de la propreté et du sommeil. Ce temps venait en complément de la semaine Tous Famille. Il a permis d'identifier un axe de réflexion pertinent sur l'accompagnement à la parentalité dans nos structures.

Les temps de jardins d'éveil ont ouvert leurs portes à une psychomotricienne. Cette professionnelle a permis d'accompagner l'équipe sur l'aménagement de l'espace, les jeux proposés aux enfants et également une observation du développement des enfants. Elle a pu échanger avec les assistantes maternelles et répondre à leurs questions, notamment concernant la motricité libre du jeune enfant.

Une maman de la crèche nous a fait profiter de son expertise en tant que kinésithérapeute. Elle a mené un atelier « Mouchage de nez », sensibilisant les assistantes maternelles à ce geste quotidien de l'hiver, acte de prévention dans les maladies hivernales. Sur un temps de jardin d'éveil, plusieurs groupes de 4/5 assistantes maternelles ont pu participer.

Enfin, les assistantes maternelles continuent leur cheminement en soirée, lors de temps de rencontre d'Analyse de la Pratique Professionnelle, à raison de 3 séances par an.

Temps festifs

Différents temps festifs ont été proposés aux parents de Capucine, avec notamment le pique-nique de fin d'année scolaire dans le jardin de Pirouette, une après-midi récréative aux Capucins, avec près de 80 personnes, parents et assistantes maternelles réunis. L'année 2022 s'est clôturée avec un goûter partagé dans les locaux de Capucine, réunissant (enfin) parents, enfants et professionnels avant les fêtes de fin d'année.

Gestion d'équipe et administrative

L'équipe de direction de Capucine a dû gérer (soir et weekends y compris) deux lourdes périodes d'absence de professionnelles : en janvier, 8 assistantes maternelles ont été isolées pour covid, sur des périodes qui, dans le meilleur des cas, se chevauchaient. D'avril à juin, 2 assistantes maternelles ont subi une opération chirurgicale importante. A cela est venu s'ajouter 4 longs arrêts maladies supplémentaires pour d'autres pathologies. Cette période particulière a nécessité des ajustements de contrats, 24 enfants étaient concernés. Les solutions de remplacement en interne se sont rapidement essouffées, amenant l'équipe à solliciter des accueils sur les autres EAJE. Ces heures étaient déduites du contrat initial des familles à Capucine et réattribuées aux EAJE.

Quelques chiffres pour l'année 2022

78 enfants inscrits sur l'année 2022.

Tarif moyen payé par les familles sur l'année 2022 : 1.73€ de l'heure (Pour 1 enfant, maximum 3.10€ et minimum 0.39€).

17 familles paient moins de 1 € de l'heure.

8 familles identifiées comme monoparentales et 21 familles dans une démarche de retour à l'emploi ou de formation (critères qui entrent dans le dispositif « AVIPS » = Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale).

10 assistantes maternelles accueillent des enfants sur des horaires atypiques (avant 7h30 ou après 18h30).

25 enfants sur plannings flottants.

Perspectives 2023

Continuer le travail enclenché avec les assistantes maternelles lors des jardins d'éveil. L'objectif visé à long terme serait que ce temps soit mené par le groupe d'assistante maternelle, en « équipe petite enfance », comme dans un EAJE. Parallèlement, les assistantes maternelles souhaitent se rendre dans les crèches afin d'observer et pouvoir échanger sur les pratiques professionnelles. Pour certaines, l'occasion de découvrir un mode d'accueil exclusivement collectif et pouvoir confronter sa pratique « individuelle » au collectif des crèches.

Amorcer l'ouverture à de l'accueil occasionnel pour les familles sur la crèche familiale.

Enfin, la dynamique amorcée sur le soutien à la parentalité sera poursuivie en 2023. L'équipe d'encadrement souhaite maintenir les temps d'échanges et de rencontres avec les familles au sein de Capucine mais également les actions extérieures ou en lien avec le SAPE (café parents).

f. Les Micro-crèches intercommunales

Micro-crèches « Arc en ciel » et « Au Clair de la lune »

L'année 2022 a été une année de relance positive pour l'ensemble des équipes. Les structures n'ont subi aucune fermeture COVID. Les professionnelles ont repris les projets et les parents ont été accueillis normalement au sein des micro-crèches.

L'équipe de Doubs a subi de nombreux mouvements de personnel tout au long de l'année (un retour de congé maternité, un départ pour l'école d'EJE, une arrivée et un long arrêt maladie qu'il a fallu compenser avec un recrutement). Quant aux Granges, nous avons eu également un long arrêt maladie d'août à décembre.

Cela a engendré un tournus de professionnelles sur certaines périodes de l'année. Grâce au Service d'Accueil Petite Enfance, les ressources nécessaires ont été trouvées avec les auxiliaires volantes et dans les autres structures afin de pouvoir ouvrir les crèches. Les équipes ont su s'adapter et accueillir comme il se doit les autres collègues des structures. Elles ont su également préserver les familles et les enfants des mouvements importants du personnel en les rassurant.

Concernant « Arc en ciel », la demande d'accueil est importante, particulièrement sur les communes des Granges-Narboz et Pontarlier.

En 2022, ce sont 35 enfants distincts qui ont été accueillis (23 en accueil régulier, 10 en accueil occasionnel et 4 en accueil d'urgence.)

Concernant « Au clair de la lune », la demande d'accueil est importante notamment sur les communes de Doubs et Pontarlier.

En 2022, ce sont 35 enfants distincts qui ont été accueillis (24 en accueil régulier, 11 en accueil occasionnel et 4 en accueil d'urgence.)

En 2022 les formations des équipes ont repris. Chaque agent est parti au moins une fois en formation

au cours de l'année 2022 sur les micro-crèches. Ces formations sont essentielles pour un accueil qualitatif des familles et des enfants au quotidien mais aussi pour la dynamique professionnelle de chaque agent.

La mise en place de l'analyse de la pratique depuis 2020 est une réelle ressource. Les équipes apprécient ces temps privilégiés avec une psychologue afin d'extérioriser les problèmes possibles et les échecs ressentis. Elles ressentent aussi le besoin de prendre un temps pour analyser leur pratique professionnelle, se questionner et améliorer l'accueil au quotidien des familles et des enfants. En ce sens, l'intervention des professionnels (psychomotricienne, psychologue...) en capacité d'observer et repérer des difficultés dans le développement de l'enfant est un réel appui pour répondre aux questionnements de l'équipe et accompagner les familles de la manière la plus adaptée possible.

Afin de répondre à son objectif de coéducation avec les familles, les équipes continuent la mise en place du projet dans chaque micro-crèche qui consiste à inviter chaque mois les parents à partager un moment convivial à la crèche, autour d'un goûter, d'un petit déjeuner ou d'une activité avec leurs enfants. Ces projets nous permettent d'aller plus loin dans la relation de confiance que l'on construit avec les parents et répondent au plaisir des enfants à partager un peu leur univers avec eux. Par exemple, l'équipe des Granges a invité les parents pour un petit déjeuner pendant la semaine du goût. 6 parents étaient présents à cette occasion. En plus de ces moments ponctuels, des moments conviviaux ont été proposés à la fermeture estivale et à Noël sur chaque crèche.

Cette année 2022 a été rythmée par le retour des intervenants extérieurs (éveil musical, danse, bibliothèque). Les enfants sont heureux de pouvoir profiter de nouvelles activités. Sur chaque micro-crèche, les parents ont été sollicités pour partager un loisir avec les enfants : 2 mamans se sont mobilisées pour jouer un instrument de musique sur chaque crèche.

Les équipes continuent à prioriser les sorties quasi quotidiennes pour aérer les enfants. Celles-ci sont importantes dans les valeurs des équipes.

En 2022, les projets d'aménagements extérieurs ont pu aboutir sur chaque micro-crèche (espace potager à Doubs et aménagement de la cour aux Granges-Narboz). Les équipes et les enfants ont pu profiter cette année du jardin potager à Doubs et des jardinières aux Granges-Narboz. Fruits et légumes ont pu être récoltés pour la première année. De plus, le partenariat avec les écoles est relancé pour permettre aux plus grands d'appréhender les lieux et de découvrir leurs futures maîtresses.

Les équipes rencontraient des difficultés sur certains temps de la journée liée au taux d'encadrement des enfants (2 professionnels pour 10 enfants). Lors de la préparation des repas notamment ou lorsqu'un enfant présentait un besoin de disponibilité plus important, il devenait difficile de répondre correctement aux besoins de chacun. Depuis octobre 2022, l'équipe de Doubs se réjouit d'avoir une collègue supplémentaire pour la préparation des repas de 10h30 à 12h30 tous les jours de la semaine. C'est une réelle avancée et un meilleur accompagnement de l'enfant et du groupe. De plus, c'est un confort supplémentaire pour le temps de repas des professionnelles. Quant aux Granges-Narboz, la présence d'une apprentie EJE permet de pallier cette difficulté lors de ces temps de présence.

Pour conclure, l'année 2022 est une année de reprise après le passage de la COVID 19. Les équipes sont heureuses de pouvoir accueillir les parents normalement et de se projeter à nouveau dans les projets pour la plus grande joie des enfants.

Quelques chiffres pour l'année 2022

« Arc en Ciel »

- 35 enfants inscrits au total tout accueil confondu
- Tarif moyen appliqué aux parents : 2,33 euros
- Familles au plafond : 9 (réguliers et occasionnels)
- Familles à moins d'1 euro : 4 (sous le seuil de pauvreté d'après la CAF)
- Provenance des familles : 37% de Granges, 14.3% de Pontarlier. Toute la CCGP est représentée excepté Les Verrières de Joux, La Cluse et Mijoux
- Taux d'occupation de la structure : 81,03%
- Pas de fermeture COVID

Quelques chiffres pour l'année 2022

« Au clair de la Lune »

- 35 enfants inscrits au total tout accueil confondu
- Tarif moyen appliqué aux parents : 2,30 euros
- Familles au plafond : 9 (réguliers et occasionnels)
- Familles à moins d'1 euro : 6 (sous le seuil de pauvreté d'après la CAF)
- Provenance des familles : 30% de Doubs, 16.7% de Pontarlier, 10% des Granges Narboz. Toute la CCGP est représentée excepté Les Verrières de Joux
- Taux d'occupation de la structure : 79,82%
- Pas de fermeture COVID

Perspectives 2023

Projet intergénérationnel

Au Clair de la lune, le jardin potager est créé. L'équipe souhaite mettre en place un projet intergénérationnel en collaboration avec le service social du CCAS. Les enfants pourront partager des temps forts dans le potager avec les aînés, travailler la terre, patouiller, voir évoluer leurs plantations et avoir un contact direct avec la nature. Ils pourront également partager les loisirs ou passion des personnes âgées comme la musique, la cuisine ou le dessin. Le but est le partage et l'échange entre différentes générations. Si l'expérience fonctionne, le projet sera étendu à la micro-crèche des Granges-Narboz.

Intervenants extérieurs et parents

Les équipes continueront à instaurer l'intervention de professionnels extérieurs comme la médiation animale, atelier danse et éveil corporel, atelier cuisine, atelier massage...

Elles intégreront également les parents en les incitant à partager leurs loisirs, leurs passions avec les enfants (instruments, cuisine, poterie...).

Partenariat

Les équipes souhaitent poursuivre le partenariat avec les écoles de Doubs et des Granges-Narboz pour faciliter le passage à l'école des plus grands. Il est convenu de mettre en place des temps à l'école pour que les enfants se familiarisent au lieu.

Les micro-crèches ont pour projet de se mettre en lien avec les services de la collectivité pour proposer aux enfants diverses activités (gym, musée, bibliothèque...).

De plus, si le contexte le permet, l'équipe souhaiterait instaurer un partenariat avec l'ADAPEI afin d'accueillir quelques enfants au sein de la crèche courant 2023.

Structures motricité

En 2023, les micro-crèches envisagent d'installer une structure de motricité dans chaque crèche avec un mur d'escalade, un toboggan, un pont de lattes, un escadoux et des tapis. En effet, à ce jour il manque d'un espace motricité pour les enfants. Ce projet serait l'opportunité pour les enfants d'explorer leurs capacités motrices, leur autonomie, favoriser leur développement et appréhender une autre vision de l'espace.

4. Pôle action sociale

I. Préambule

Le CCAS de Pontarlier est un acteur incontournable de la solidarité de proximité, le Pôle action sociale en est le bras articulé. Il participe ainsi à la mise en œuvre de la politique sociale de la commune en étant présent au quotidien et en apportant une réponse de qualité aux habitants de Pontarlier.

Malgré un contexte économique très porteur sur Pontarlier, il persiste de fortes inégalités. L'action du Pôle action sociale consiste à ne laisser personne au bord « de la route », l'équipe est fortement attachée à la réalisation de ses missions de service social en considérant chaque individu là où il en est, avec ses failles et ses potentiels.

Pour le Pôle action sociale, le bilan d'activité est le fruit d'un travail collectif ; il permet de mettre le focus sur les temps forts et marquants de l'activité du Pôle, mais il est également un outil de projection et de stimulation des projets de terrain.

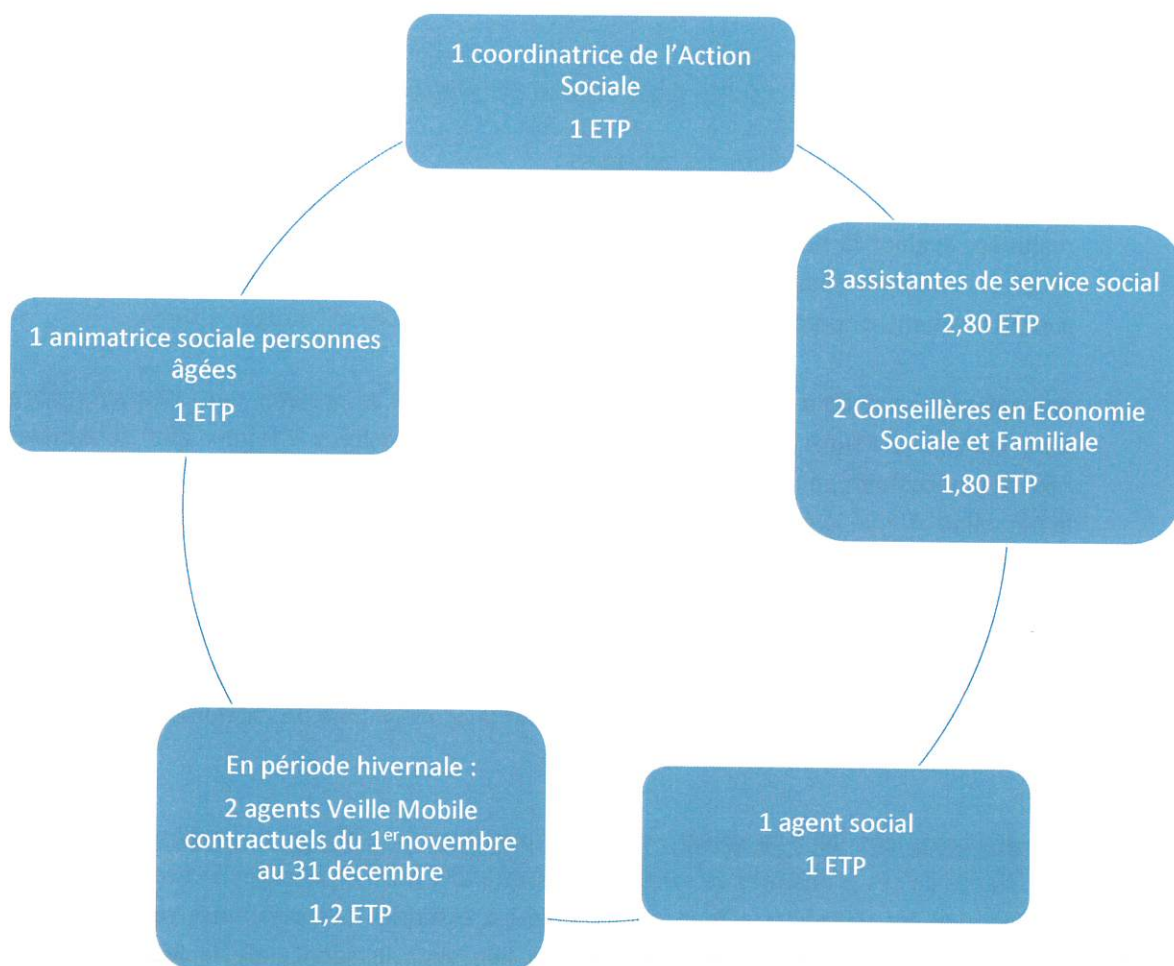
Cet exercice de synthèse permet de mettre en valeur le travail accompli par l'équipe sociale au travers de ses missions qui touchent différents domaines au travers des problématiques rencontrées par les usagers du service social : le budget, la santé, le logement, le maintien à domicile, l'accès aux droits, l'aide alimentaire, la séparation... Un Pôle d'activité spécifique, riche et varié souvent marqués d'imprévus et demandant de ce fait une réelle capacité d'adaptabilité et une forte réactivité.

II. Le personnel du Pôle action sociale : une année 2022 caractérisée par des mouvements du personnel

L'équipe action sociale a connu de nombreux changements en cours d'année, avec le départ de 3 agents. Ces derniers ont engendré de nouveaux recrutements ainsi qu'un travail de réorganisation des missions exercées (ex : pour la partie veille mobile- pôle précarité), générant une évolution des pratiques.

Le recrutement de la coordinatrice de l'action sociale au 1^{er} août 2022 à temps complet a occasionné une réattribution de certaines missions réalisées auparavant soit par la Directrice du CCAS ou par les agents de terrains du Pôle action sociale (participation aux instances externes CODAHL, CCAPEX, CAL...).

Au 31/12/2022, L'équipe sociale est constituée de :



III. L'activité du service Pôle action sociale

L'équipe action sociale se mobilise afin d'intervenir de manière rapide et efficace auprès des publics prioritaires en accompagnant **les personnes de plus de 50 ans sans enfant(s) à charge en situation de vulnérabilité et de précarité, les personnes majeures sans domicile fixe et les employés municipaux des 3 collectivités (CCGP, Ville de Pontarlier et CCAS)**. Les familles (avec enfants à charge) sur le territoire Pontissalien sont, quant à elles, accompagnées par le service social du Département.

Aujourd'hui, il est de plus en plus complexe de trouver un interlocuteur auprès duquel il est possible d'exprimer de vive voix une difficulté, une question, ou de rechercher une information.

Le service social du CCAS fait partie de ces lieux d'accueil et d'orientation inconditionnels.

Afin de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, le Pôle action sociale se mobilise au quotidien auprès de son public cible afin d'apporter une réponse aux plus fragiles et de promouvoir l'autonomie individuelle.

A. L'accompagnement social polyvalent des Pontissaliens de + de 50 ans

L'activité s'illustre autour des thématiques suivantes :

- **Accompagnement administratif et budgétaire** : favoriser l'accès aux droits et à leur maintien, évaluer la nécessité de solliciter des soutiens financiers internes ou externes au CCAS, en élaborant un budget mensuel : ressources/charges. Conseil et orientation autour du surendettement, orientation vers Banque de France, Point Conseil Budget, UDAF...
- **Accompagnement lié à l'autonomie sociale** : la capacité à se projeter dans l'avenir variera d'un individu à l'autre. Développer chez l'utilisateur sa capacité « à faire » afin de trouver l'énergie nécessaire pour faire évoluer sa situation. Le travailleur social se tient aux côtés de la personne afin de la guider, l'encourager voir ponctuellement réaliser certaines démarches afin de favoriser l'évolution positive de sa situation.
- **Accompagnement dans le cadre du droit et obligations lié au versement du RSA**. Les bénéficiaires du RSA doivent s'engager dans la construction d'un projet qui figurera dans un Contrat d'Engagement Respectif (CER), validé par la coordinatrice de l'action sociale, il est le gage indispensable au versement de l'allocation.
- **Accompagnement lié à la santé** : il s'agira d'évaluer la capacité de la personne à être consciente de ses problèmes de santé et adhérer à une prise en charge médicale. Un travail en lien avec les différents acteurs de la santé est essentiel. Les personnes seront guidées dans la reconnaissance de leur handicap en lien avec le service de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées).

Au regard des différents accompagnements réalisés voici les thématiques régulièrement abordées qui demeurent problématiques.

L'accès au logement :

- La difficulté d'accès à un logement, notamment pour les personnes qui peuvent bénéficier d'un logement social mais qui n'ont pas les moyens de se reloger dans le parc privé. Le service constate un allongement du délai d'attente entre le dépôt d'une demande de logement social et l'attribution d'un logement. Les demandes de logement sont quasi quotidiennes, nous manquons de réponses et cela malgré le travail de partenariat avec les bailleurs sociaux du bassin pontissalien.

L'accès aux soins :

- La difficulté d'accès aux soins pour les personnes n'ayant pas de médecin traitant. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a mis en place un outil permettant aux personnes d'informer qu'elles n'ont pas de médecin traitant et sont donc en rupture de

soins. LA CPTS peut ensuite soutenir la personne à obtenir un rendez-vous auprès d'un médecin. Pour autant, il est constaté que cette proposition ne permet pas toujours une solution. Malgré la mise en place de cette procédure, le secteur Pontissalien est en manque de médecins traitants par rapport à la population.

L'équipe sociale est également au travail afin de resserrer les liens avec les services spécialisés de la santé comme le Centre Médico Psychologique (CMP), les équipes mobiles en gérontologie et CMP, la PASS...afin de conduire un accompagnement global et spécifique de la personne.

La précarité budgétaire :

- De plus en plus de ménages qui perçoivent les minimas sociaux se retrouvent en difficulté financière du fait de l'augmentation du coût de la vie et notamment du coût de l'énergie. Le travail autour de la gestion budgétaire visant à réduire au maximum le coût des charges courantes ne permet plus forcément aux personnes de subvenir à leurs besoins alimentaires. L'action en partenariat avec les acteurs associatifs de l'aide alimentaire est essentielle, principalement avec l'Epicerie solidaire et la Croix Rouge.

En **2022**,



988 appels téléphoniques



2116 personnes reçues



1594 entretiens



592 visites à domicile

B. L'accompagnement des personnes Bénéficiaires du RSA

Un engagement est contractualisé avec le Département du Doubs qui finance l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA (plus de 50 ans sans enfants à charge).

Sur l'année 2022, **90 allocataires du RSA** ont été accompagnés par **5 travailleurs sociaux**. Pour plus de la moitié, ce sont des hommes seuls, âgés de 50 à 60 ans. C'est une mission transversale à l'ensemble des Pôles de l'action sociale.

Un accompagnement régulier et de proximité

Chaque bénéficiaire du RSA a pu bénéficier d'au minimum d'un Contrat d'Engagement Respectif sur l'année, c'est à dire que tous les bénéficiaires orientés vers nous sont connus et accompagnés par le CCAS. Il y a un **taux de contractualisation à 100%**. Un travail de suivi rapproché est réalisé auprès de ce public.

Les professionnelles ont une vigilance accrue afin que chaque BRSA (Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active) soit accompagné de façon individualisée, proche et régulière.

Les problématiques majoritaires

Les BRSA accompagnés par le CCAS sont souvent en proie à un cumul de difficultés. L'accès au minima social précarise les situations qui sont déjà fragilisées soit en lien avec des problèmes de santé (psychologique, addictives, mauvaise hygiène de vie, ...) soit en lien avec des difficultés liées au logement, financier (surendettement, précarité alimentaire, accès et maintien dans le logement, ...) ou familial (isolement, ruptures, ...).

L'ensemble de ces fragilités rend d'autant plus complexe et étendu l'accompagnement de ce public.

Pour autant, l'accompagnement vers l'emploi reste un des axes phares des accompagnements des BRSA.

Emploi

La nécessité d'un travail en réseau est inévitable et indispensable sur cette thématique. En effet, le partenariat avec Pôle Emploi et plus spécifiquement dans le cadre de l'Accompagnement Global est une plus-value de qualité dans les accompagnements vers l'emploi ; une collaboration de qualité est menée en lien avec les différents acteurs sur le secteur de Pontarlier.

Une bonne connaissance du tissu économique et des entreprises d'insertion permet aux travailleurs sociaux d'élaborer des orientations pertinentes, lorsque les situations le permettent.

La perspective de la mise en place du Service Public de l'Insertion de de l'Emploi (SPIE) et des outils projetés permettra d'optimiser encore l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.

Formation

Le dispositif de Première marche, Parcours 3D, projet porté par la MFR de Pontarlier est un dispositif intermédiaire nécessaire au cheminement en étapes des BRSA pour majorité éloignés du monde économique depuis plusieurs mois ou années.

Ce dispositif a vu le jour en septembre 2022. Il se montre une nouvelle forme de proposition afin de mobiliser les BRSA en amont de démarches de recherche d'emploi. Quelques BRSA ont pu assister à la première réunion d'information, peu l'ont intégré.

Néanmoins, force est de constater qu'il faudrait encore imaginer d'autres modes intermédiaires afin de mobiliser les BRSA très éloignés de l'emploi.

Isolement social

Le public sans domicile BRSA accompagné rencontre de telles difficultés cumulées que les axes d'insertion relèvent de la mise en place d'action très "basiques" dans les CER. Par exemple, "se mobiliser à venir rencontrer de façon régulière le travailleur social".

Petit à petit la relation de confiance peut se créer et favoriser la mobilisation du BRSA. Ce travail d'orfèvre demande une mobilisation forte et une disponibilité large du travailleur social.

Un travail en partenariat étroit se fait avec les partenaires tels que Travail et Vie et l'ADDSEA afin d'accompagner de façon singulière ces personnes.

Santé

L'accès aux soins démarre par l'accès aux droits, l'accompagnement des BRSA entre complètement dans cette formule. La problématique santé concerne plus de la moitié des BRSA accompagnés. S'en suit le besoin d'un accompagnement social intense, axé sur le soin lorsque malgré les tentatives, la mobilisation du BRSA sur d'autres axes n'est pas possible. Les demandes de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ainsi que les demandes d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sont fréquentes et les délais d'instruction souvent très longs et limitent de fait les autres perspectives d'évolution possibles. Le travail en partenariat étroit avec les équipes mobiles psychiatrie, Lits Halte Soins Santé (LHSS) doit être affiné afin de faciliter les accompagnements. Une rencontre est prévue courant 2023 avec le CMP et l'équipe mobile.

Logement

L'accès au logement est une des problématiques primaires sur notre territoire, elle met en péril l'accès au travail. En effet, le service constate une hausse des personnes en activité qui n'arrivent pas à se loger. Le logement a un coût élevé, ce qui paralyse également la progression des parcours vers un retour à l'autonomie. L'absence d'un logement stable et correct freine les conditions nécessaires à l'insertion professionnelle. Néanmoins, un travail de collaboration rapproché est instauré avec les différents bailleurs sociaux afin d'œuvrer ensemble autour de l'accès au logement de notre public.

Le travail en étroite collaboration avec le service social du Département du Doubs concourt à optimiser la prise en charge et l'accompagnement des BRSA dans son ensemble. La coordinatrice de l'action sociale participe aux réunions mensuelles de l'**Equipe Pluridisciplinaire (EPD)** qui étudie, valide les réorientations, avertissements, sanctions. Une attention singulière est accordée à chaque situation, le croisement des informations autour des situations étudiées permet d'ajuster au plus proche des réalités et besoins des BRSA.

Ce travail est tissé dans le respect et la bienveillance des bénéficiaires tout en restant dans le cadre réglementaire des obligations liées au versement de l'allocation RSA.

Les rencontres mensuelles du **Comité Technique d'Animation (CTA)** est un réel atout dans la connaissance des dispositifs et acteurs de l'insertion professionnelle. Le maillage réalisé lors de ces temps de travail permet de fluidifier et maintenir une bonne connaissance des partenaires locaux, de l'actualité du monde professionnel.

C. L'accompagnement des agents de la Ville de Pontarlier/CCAS/CCGP

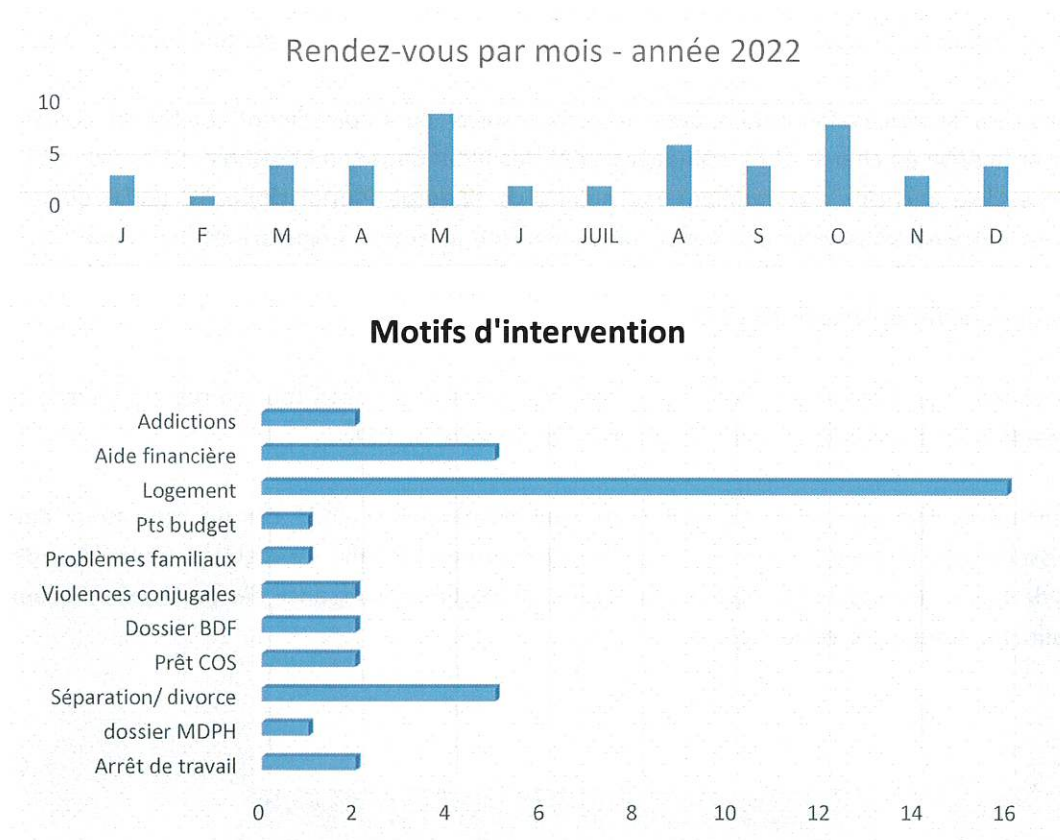
Le travailleur social référent des employés municipaux est amené à recevoir les agents des trois collectivités afin de les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel et/ou professionnelles.

Dans le respect du secret professionnel et dans la discrétion nécessaire à cet exercice, le référent social va informer et accompagner les agents sur les champs de la vie personnelle et professionnelle, dans le but d'un mieux-être au travail. Le travailleur social peut intervenir dans les domaines suivants :

- Soutien dans les difficultés financières
- Aides aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelles : santé, invalidité, retraite, prime d'activité caf...
- Aide à la recherche d'un logement ou d'une solution d'hébergement
- Conseil, écoute, soutien autour des situations de séparation, divorce, difficulté au travail...

Modalités de rencontres

En ce qui concerne la mise en place pratique de ce service, les agents prennent contact avec le CCAS ou le travailleur social sur le numéro de portable prévu à cet effet. Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous. Elles peuvent se faire sur le lieu de travail de l'agent, le cas échéant, au CCAS ou tout autre lieu neutre si l'agent souhaite davantage de discrétion. Les personnes pouvant faire appel au référent social des Agents des trois collectivités pour une intervention sont : la collectivité (RH, N+1...), la médecine du travail, ou encore l'agent lui-même.



Perspectives 2023

L'objectif pour cette année 2023, est de tisser une étroite collaboration dans le cadre d'une réunion mensuelle entre le service des Ressources Humaines, la Médecine du travail et le COS. En effet, ces trois acteurs sont centrés sur les agents et œuvrent chacun à leur manière à l'épanouissement des salariés au travail.

Pour ce faire, l'ensemble des protagonistes projette la mise en place de temps d'échanges afin de coconstruire les interventions en direction des agents. En effet, une majorité d'agent accompagnés sont touchés par des problèmes de santé et certains d'entre eux sont en arrêt de maladie. Ces réunions sont programmées en lien avec le service des RH.

Aussi, un travail de communication sur l'existence et le cadre d'intervention du service social en faveur des agents sera accentué afin de pouvoir agir le plus en amont dans les situations et d'éviter qu'elles ne soient trop dégradées.

L'élaboration d'une plaquette de communication, en lien avec le service communication, est en projet. Aussi, il serait envisageable d'imaginer des affiches, installées dans les divers services des trois collectivités afin de présenter ce dispositif encore peu connu.

La communication pourrait également se faire via le bulletin mensuel du COS.

D. L'accompagnement des personnes en mesures d'accompagnement spécifique

L'engagement dans le cadre de la convention entre l'Etat, le Département et le CCAS de Pontarlier pour la mise en œuvre du plan gouvernemental « Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » a été maintenue au cours de l'année 2022.

Cette convention prévoit le financement d'un ½ poste de travailleur social au sein du CCAS pour l'accompagnement social de 10 à 12 ménages en situation de précarité en lien avec le logement, sous forme de mesures MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé), ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), ou AEB (Accompagnement Educatif Budgétaire).

Ce travail d'accompagnement est en continuité avec les missions du pôle action sociale du CCAS mais va plus loin dans la mesure où il engage de façon contractuelle les ménages, qui signent un contrat d'accompagnement.

Ce contrat permet de définir par écrit des engagements réciproques et des objectifs. Le temps d'accompagnement social dédié à cette mission permet de réaliser davantage de rendez-vous qu'un accompagnement de polyvalence.

Au sein du CCAS un seul référent est dédié à ces accompagnements. Ce référent est chargé aussi à d'autres missions liées à la thématique du logement et de l'hébergement.

Un temps de travail équivalent à 0.5 ETP travailleur social est dédié à cette mission.

Dispositif Logement d'abord

L'accompagnement social dans le cadre de ces mesures est global avec une orientation centrée soit sur le logement, mesure ASLL ; soit sur la gestion budgétaire, mesure AEB. Il n'y a pas d'exercice réalisé en tant que mesure MASP.

- Accompagnement social de 10 à 12 ménages en **mesures ASLL ou AEB**
- Suivi administratif du dispositif : tenue à jour d'un tableau synthétisant le nombre de suivis mensuels, les fins de mesures et les entrées dans le dispositif en lien avec le portail collaboratif du Département
- Rendu statistique annuel : élaboration d'un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, remontée des besoins

Dispositif logement « Logement Temporaire Accompagné (LTA) » en partenariat avec l'association EAS

Il s'agit pour le référent logement de réaliser l'accompagnement social des femmes avec ou sans enfants hébergées temporairement dans les appartements meublés, loués par l'association EAS auprès de bailleur(s) public(s).

- Procédure d'admission et de sortie :
 - ✓ Se prononcer sur l'orientation LTA lors des CODAHL
 - ✓ Présenter le dispositif au ménage orienté lors d'un entretien préalable
 - ✓ Participer à l'état des lieux, la signature du contrat d'accueil, le règlement intérieur lors de l'entrée dans les lieux
 - ✓ Transmettre à la DCSP le document entrée /prolongation /sortie
 - ✓ Tenue à jour du logiciel SIAO sur les entrées et sorties du dispositif
- Participation financière des ménages : établir chaque mois la facturation de la participation du ménage et suivre le règlement
- Accompagnement social des ménages en vue d'un relogement autonome dans un délai de 3 mois renouvelable, travail d'accompagnement social global avec plus particulièrement un lien avec les bailleurs sociaux et privés, travail budgétaire, recherche de cautionnaire, préparation à l'accès au logement définitif
- Soutien à l'association dans la gestion du dispositif : recherche de logement LTA, de financement, de meubles...
- Rendu statistique annuel : élaboration d'un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, exposé des besoins

Bilan Quantitatif de la mission

Nombre de mesures

Pour **2022**,



25 ménages différents ont bénéficié d'un accompagnement

Soit le nombre moyen de situation accompagnées est de **12,9 par mois**.

L'accompagnement se fait sous la forme d'entretiens au CCAS ou au domicile des personnes. Le nombre de rencontre varie en fonction de l'ampleur des problématiques. Outre les temps d'entretien avec le ménage, cette mission nécessite aussi :

- Du temps de travail partenarial : participation aux réunions de synthèse et temps de liaison avec différents intervenants notamment le foyer APAT, l'ADDSEA, les services du Pôle Enfants Confiés (PEC) du Département, le CMP, l'entreprise d'insertion, le service de polyvalence du Département, l'UDAF, le chantier d'insertion de l'ADDSEA, les bailleurs sociaux, les organismes bancaires, les associations caritatives...
- L'analyse de l'activité fait apparaître un partenariat régulier avec les agences bancaires : en effet, les RDV tripartites à la banque ont concernés 10 situations, soit **40 % des accompagnements**. En effet, le travail sur le budget impacte directement les questions de frais bancaires, plafond de retrait d'argent, résiliation des contrats d'assurance en doublon ...

Contenu qualitatif et quantitatif des mesures d'accompagnement



59 rapports sociaux ont été transmis à différents services

Il s'agit essentiellement de bilans transmis aux services du Département et de demandes d'aides financières.

Profil du public orienté

Le public recensé concerne :



15 ménages de + de 50 ans



7 ménages sans
hébergement fixe



3 familles avec enfants
sortant d'hébergement LTA

Situation sociale des ménages accompagnés / Modalités d'accompagnement

- 70% des personnes accompagnées sont célibataires
- 55% sont sans emploi
- 20% sont retraitées
- 15% en indemnités journalières

Chacun des ménages accompagnés présente une problématique bien distincte et souvent ancrée depuis plusieurs années.

Les problématiques principales dans les parcours des ménages sont les suivantes :

- passage par l'abri de nuit ou dispositif d'hébergement en urgence dans les 2 ans précédents la mesure
- situation de surendettement
- menace d'expulsion
- problématique santé
- situations de violence conjugales

Les accompagnements qui ont nécessité le plus de rendez-vous concernent également les situations pour lesquelles un déménagement ou emménagement a dû être organisé au cours de la mesure. En 2022, 10 ménages ont été accompagnés pour mettre en œuvre un déménagement soit 40 % des mesures.

Globalement, pour toutes les personnes accompagnées, il est repéré une fragilité au niveau de leur réseau social et un isolement plus ou moins marqué.

L'engagement dans une relation d'aide avec le travailleur social est une première étape dans l'ouverture vers l'extérieur.

E. L'accompagnement du public précaire, sans domicile stable

En 2022, l'activité liée à la prise en charge du public précaire, sans domicile stable a dû faire face à des changements successifs d'intervenants. Un premier agent social a terminé ses fonctions en juin 2022, relayée par l'arrivée de sa remplaçante en septembre 2022. Le travailleur social référent du

Pôle précarité arrivé en mars 2022 a été remplacé en octobre 2022 le temps de son congé maternité.

Si ces changements au sein de l'équipe ont demandé une adaptabilité à chacun, pour autant, aucune répercussion sur la mission n'a été générée.

En effet, la présence de l'agent social déjà expérimenté dans la question de la prise en charge de ce public ainsi que la prise de fonction de la coordinatrice de l'action sociale en août 2022 ont favorisé la vigilance à ce que la mission soit toujours assurée de manière continue et qualitative.

L'accompagnement du Pôle précarité et urgence se décline en 6 axes comme suit :



L'accompagnement des personnes sans résidence stable / sans domicile fixe



Le public pris en charge dans le cadre de la convention SIAO
Evaluation 115



La veille sociale mobile



La veille mobile Hivernale



La chambre d'urgence du CCAS



La domiciliation

L'accompagnement des personnes sans résidence stable / sans domicile fixe

Menant un travail éducatif de proximité au plus près **des publics très désocialisés (SDS/SDF)**, l'objectif du Pôle précarité est d'aller au-devant des personnes sans domicile stable ou en difficultés au sein du logement. Les missions du travailleur social présent sur ce pôle sont très variées :

Son rôle principal est d'accompagner les personnes sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadéquation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

La mission d'accompagnement se réalise en étroite collaboration avec de nombreux partenaires (SIAO, ADDSEA, Travail et vie, Centre Hospitalier de Haute Comté, IREPS, CMS, organismes tutélaires...) **afin de lever les freins pour une insertion sociale durable.**



225 personnes accompagnées



dont **23** bénéficiaires du RSA

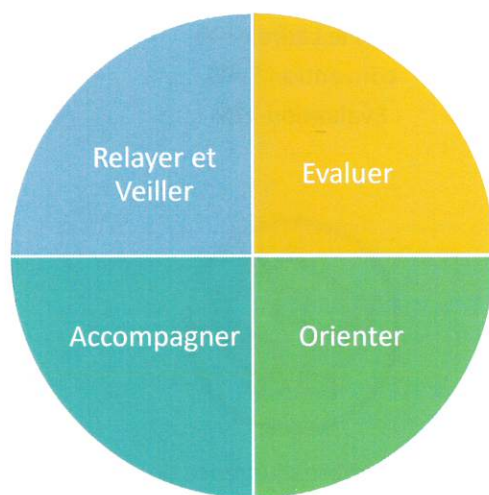


627 entretiens

Le public pris en charge dans le cadre de la convention SIAO Evaluation 115

Les personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de l'évaluation se trouvent pour 90% des cas en situation de grande précarité.

La mission d'accompagnement se décline en quatre grandes actions :



Les femmes victimes de violences conjugales et familiales

En 2022, le pôle Précarité et Urgence Sociales a assuré un accompagnement global de toutes les femmes sans enfants et victimes de violences conjugales. Suite à l'appel du 115 et à l'orientation proposée, le travailleur social conduisait la mise à l'abri du ménage, en s'assurant des prendre en considération les premiers besoins vitaux en orientant vers les associations de l'aide alimentaire (P'tit Panier-Croix Rouge), ainsi qu'une assistance en termes de santé et de régularisation de la situation administrative.

Les situations dites « complexes »

La prise en charge du public en souffrance psychique reste compliquée, malgré une amélioration de la collaboration avec le dispositif des Cellules de Situations Complexes.

Parmi ces situations, nous relevons différents types de profils :

Des personnes en errance depuis de nombreuses années et qui font régulièrement appel à

l'hébergement d'urgence. Ces personnes sont hébergées de manière ponctuelle car elles quittent d'elles-mêmes les hébergements au bout de quelques jours. Elles n'ont pas de droits ouverts ou ceux-ci sont interrompus faute d'actualisation, ou de non-recours. Ces personnes ne font aucune demande ou exigent un traitement immédiat de leur demande, ce qui est le plus souvent incompatible avec les fonctionnements du CCAS et du 115.

Des personnes sous mesure de protection, pour lesquelles la gestion d'un logement est source de difficultés. Ces personnes ne sont pas isolées puisqu'elles sont accompagnées par un service mandataire. Pour autant l'accompagnement est rarement global. La mesure de protection ne prend souvent en compte que l'aspect matériel et financier de la situation de la personne sans pouvoir se mobiliser sur des aspects de santé et de vie sociale. Ces personnes font le plus souvent appel au CCAS et au 115 après une expulsion d'un logement : les problèmes principaux sont la négligence et les troubles du voisinage, et/ou la dégradation de l'état de santé de la personne. Compte tenu de ces difficultés et des dettes parfois inhérentes à la remise en état du logement, le relogement s'avère souvent complexe.

Des personnes qui sont à la frange du social et du médico-social, en errance depuis de nombreuses années et qui n'arrivent pas à se stabiliser dans aucun dispositif. Elles ont souvent un accompagnement social, mais qui a du mal à se mettre en place ou à s'inscrire dans la régularité. Elles font peu appel au CCAS ou de manière épisodique. Elles ne souffrent pas de pathologie particulière ou celle-ci n'est pas suffisamment prégnante pour qu'un diagnostic soit posé ; toutefois, elles ont souvent des problématiques d'addictions assez importantes et assez ancrées. Ces personnes font appel au CCAS et au 115 de manière récurrente, avec parfois des temps de stabilisation ou des prises en charge en structure d'insertion, parfois des incarcérations à la suite desquelles, elles sollicitent à nouveau l'hébergement d'urgence.

La question de la sortie se pose dès la mise à l'abri. Le pôle Précarité et Urgence Sociales du CCAS de Pontarlier essaie de repérer avec la personne dès son arrivée les solutions de sortie et les leviers pour y accéder. Il est impératif de mettre les personnes en mouvement rapidement afin d'anticiper au maximum l'après. Mais les manques de solution de sortie pour les ménages en hébergement d'urgence sont criants. Les délais d'attente sont longs, avant d'accéder à un hébergement d'insertion ou à un logement social. Ce contexte peut amener un découragement des personnes, ainsi qu'à l'embolisation des dispositifs.

Comme chaque année, certains ménages n'ont pas souhaité intégrer une structure d'hébergement d'urgence. En effet, ces refus sont motivés ainsi :

- accueil collectif et non individualisé,
- problèmes de cohabitation
- présence d'animaux domestiques dont ils ne veulent pas se séparer,
- crainte de la « mauvaise fréquentation » et/ou du risque de l'addiction (alcool, drogue...)

La mise à disposition début 2023 par la Ville de Pontarlier de deux logements de type 3, entièrement rénovés et équipés, situés dans des lieux sûrs et proches des services permet d'envisager une prise en charge dans de meilleures conditions des « Femmes Victimes de Violences » ainsi que de leurs enfants.

Ce projet a été mûri et porté par l'Etat, le CCAS, la Ville de Pontarlier, l'association EAS et le SIAO. C'est ainsi que l'association EAS a émis comme projection, sur 2023, de développer une approche et une prise en charge globale d'un lieu d'accueil « spécifique et spécialisé » en direction du public « femmes victimes de violences », et d'un accompagnement social. Cette ouverture donne à chaque partenaire de belles perspectives.

La veille sociale mobile

Le poste d'agent social permet une véritable diversité des missions. Le lien avec les usagers est très présent, il permet un véritable suivi des situations. Ce poste permet une certaine disponibilité et écoute pour les personnes. Le lien avec la veille mobile hivernale est un véritable atout, il permet une continuité dans l'accompagnement des personnes. Les transmissions sont un véritable atout car elles permettent d'adapter le travail avec le travailleur social référent qui intervient la journée. De plus, le travail en binôme avec le travailleur social du Pôle précarité permet de pouvoir adapter l'accompagnement en permettant une plus grande disponibilité en fonction des difficultés du public, par exemple accompagner un usager à un rdv.



En **2022**, **156** maraudes

Un projet d'action collective hebdomadaire mené par l'agent social est envisagé. Il portera sur le travail des repères spatio-temporel du public sans domicile fixe. Cette action aura pour objectif de mobiliser le public « très précaire » autour d'actions simples et diverses favorisant l'engagement et la persévérance individuelle.

La veille mobile Hivernale du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

« L'aller vers » est une démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle incite les professionnels de la veille mobile à se situer dans une pratique proactive pour entrer en relation avec les publics particulièrement vulnérables et isolés.

La mission se décline en :

- Assurant la maraude en allant à la rencontre de personnes sans domicile fixe, ou en situation d'isolement dans leur logement.
- Etablir une relation de confiance afin de les accompagner, de les écouter, de les orienter au quotidien.
- Mettre en relation les personnes en difficultés avec différents partenaires (ADN, 115, associations...).
- Diriger la personne vers le service compétent pour ses tâches administratives.
- Rendre compte de son intervention par le biais d'un rapport et d'une communication orale.

Le public Sans domicile Fixe

Le public rencontré lors de cet hiver 2022 est majoritairement masculin, se situant au centre-ville de Pontarlier. Il est principalement sur la tranche d'âge 25-50 ans, même si la plupart des personnes sont de nationalités françaises, peu sont natifs du Doubs. Cependant, l'équipe a observé durant les 5 mois une augmentation d'un public étranger aussi bien de l'Union européenne que hors UE. Une partie d'entre eux est en compagnie d'un animal ce qui rend l'accueil en structure sur Pontarlier impossible.

Au début de la période hivernale, le nombre de place en hébergement d'urgence (ADN) était très insuffisant (8 places). Assez rapidement 4 places supplémentaires ont été proposées et financées par l'Etat.

Malgré tout, certaines situations n'ont pas pu trouver de possibilités d'accueil, comme par exemple les personnes qui ont un chien ou qui sont de nationalité européenne.

Personnes en logement

Ce sont principalement des personnes masculines, seuls en résidence sociale. Ils sont autonomes mais accompagnés par différentes structures (CCAS, ADDSEA, APAT...). Ils sont pour la plupart âgés de 50 ans et plus.

Ces situations se dégradent rapidement au fur et à mesure de nos visites : pertes d'autonomie, insalubrité, relation douteuse, addiction... Ces situations sont complexes et restent fragiles. Il n'existe, malheureusement, pas de structures adaptées à leurs situations.

Personnes hébergées

On retrouve des SDS sans solutions (exemple : un européen n'ayant pas de droit sans travail, ou accompagné d'un animal,...), ou qui refusent des solutions. Ils logent de façon clandestine, chez des personnes précaires ou de la famille. Ceci reste instable et de courte durée, avec des passages à la rue ou le financement d'une nuitée d'hôtel. Dans cette caractéristique « hébergés » que le plus de femmes sont repérées.

Il est plus difficile d'aller à la rencontre de ce public et de créer un lien de confiance, car ils sont souvent en mouvement et instables.

Femmes en situations de violences conjugales

Ce sont principalement des jeunes femmes, moins de 30 ans, d'origine étrangère, et sans enfants. Elles ont peu ou pas de ressources, et très peu de connaissance administrative. Elles sont prises en charge par le 115, accueillies à l'hôtel, elles sont en manque de repères, déstabilisées par une situation familiale très précaire.

La chambre urgence du CCAS

Le CCAS loue une chambre d'urgence au foyer APAT qu'elle met à disposition de personnes sans domicile qui sont dans une démarche liée à l'emploi. En contrepartie, l'usager doit adhérer à un accompagnement social et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faire évoluer sa

situation et trouver une autre solution locative rapidement. L'accueil est pour une durée de trois mois renouvelable, les contrats sont effectués à la semaine.



En **2022**, **2** personnes ont bénéficié de la chambre d'urgence du CCAS
Elle a été occupée à 100%

L'agent social a procédé à la rénovation de la chambre d'urgence du CCAS au foyer APAT avec des usagers (nettoyage et peinture). En effet, il a été possible de mobiliser 2 personnes connues et accompagnées par le Pôle Précarité. L'objectif étant de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi ou souffrant d'addiction ou marginalisées de s'investir dans un projet collectif. Ce fût un franc succès, les deux personnes ont apprécié se mobiliser et elles étaient dans l'attente de se « rendre utiles ».

En lien avec la Directrice, il est réfléchi la question de la participation financière puisque les personnes bénéficiaires de cet accueil sont salariées. Engager une participation financière est un signal de responsabilisation des personnes et permettrait de renouveler le matériel et entretenir l'état de cette chambre.

La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable présentant un lien avec la commune. Ce lien doit être entendu de façon large et dans les faits, il est assez difficile de la refuser.

Dans le cas où les personnes sont hébergées sur le territoire externe à la ville de Pontarlier, la Croix Rouge peut prendre le relais et réaliser la domiciliation si la commune d'origine n'est pas en capacité de le faire.

L'attestation de domiciliation est accordée pour une période d'un an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

La procédure de domiciliation n'est pas un simple acte administratif. Elle nécessite un entretien approfondi lors de la première demande et à chaque renouvellement.

Premier pas vers l'insertion, la domiciliation permet à une personne d'avoir une adresse pour y recevoir son courrier, obtenir une pièce d'identité, voter, ouvrir un compte bancaire ou bénéficier de prestations.

Si la domiciliation permet d'ouvrir des droits, elle crée aussi des obligations, notamment celle de se manifester au minimum une fois tous les 3 mois pour retirer son courrier.

Le profil des demandeurs se caractérise par une majorité d'hommes soit 59 %, célibataires ou séparés, âgés entre 25 et 50 ans, sans emploi.



En **2022, 168** nouvelles demandes de domiciliation traitées
dont **35** renouvellements
2 334 passages à l'accueil du CCAS liés à l'activité retrait du courrier

Le service constate un nombre de demandes de domiciliation constantes ce qui mobilise tant l'agent de veille mobile dans l'initialisation des demandes que de la personne chargée de l'accueil au CCAS et cela de manière quotidienne. En effet, le public qui se présente en demande de domiciliation est dans l'attente d'une réponse rapide qui pourra ainsi répondre en partie à leur difficulté liée à l'accès aux droits, à leur « existence » administrative. L'activité liée au retrait du courrier est également quotidienne et multiplie le nombre des passages au CCAS.

F. La veille sociale des personnes de plus de 50 ans et /ou en situation de handicap

Une veille sociale au quotidien

L'activité de l'animatrice sociale en faveur des personnes âgées développe tout au long de l'année un travail de proximité et de veille. Elle a rencontré dans le cadre de cette mission 27 personnes. Cela représente 155 interventions à domicile. Les rencontres sont essentiellement basées sur de l'échange. Les personnes ont besoin d'échanger sur ce qu'elles vivent, ce qu'elles ressentent, leurs craintes, leurs joies, leurs questionnements, leurs souvenirs...

Pour certains suivis ces échanges s'accompagnent de jeux de société, d'autres, de tri de papiers, de prises de rendez-vous. Les personnes concernées expriment le fait qu'elles ont passé un bon moment, remercie l'intervenante pour son écoute, sa patience, les démarches réalisées et acceptent volontiers la régularité des rencontres. L'humour est souvent un bon vecteur de mise en relation, l'animatrice met à cœur de valoriser les personnes, ce qu'elles font, ce qu'elles ont fait, et enfin qui elles sont...Elles savent très bien différencier les missions de celles d'une auxiliaire de vie et/ou d'une assistante sociale.

Les rencontres sont réellement attendues par les usagers, qui par exemple mettent de côté un article de journal, une photo, un courrier, préparé un jeu, pris soin de mettre une tenue particulière...

Les autres missions de la veille sociale :

Le dispositif de téléalarmes



En **2022, 169** abonnés
Contre **183**, en **2021**

Une baisse du nombre d'abonnés qui peut s'expliquer par le départ de plusieurs clients téléalarme en institution. Les personnes qui font une demande pour une téléalarme ont déjà pour la plupart fait un séjour à l'hôpital et ont une santé vraiment fragile.

119 personnes rencontrées et réalisé **187** interventions, soit :



57 demandes
d'informations



36 inscriptions



41 installations



45 dépannages



8 retraits

L'intervention de la veille sociale se réalise également par le biais d'actions collectives

Animations à caractère régulier

Marmite Solidaire

Tous les mardis après-midi, bénévoles de la Marmite Solidaire et bénéficiaires repérés et accompagnés par le CCAS s'unissent autour du projet de la valorisation des aliments invendus. Il s'agit de réaliser l'épluche des légumes pour ensuite les préparer sous formes de soupes, compotes... Cette démarche permet aux personnes isolées, en perte de confiance de s'inscrire dans un travail collectif. Cette modalité permet de créer du lien entre les personnes, d'engager une dynamique ainsi que le partage d'un moment convivial. Au fil des séances les personnes accompagnées prennent de l'assurance, des initiatives, s'ouvrent aux autres. Les bénévoles accompagnés ont entre 38 et 76 ans et sont à la recherche d'un emploi ou en retraite. Ces temps occasionnent de nombreux échanges entre tous les participants : les personnes parlent de l'actualité, évoquent des souvenirs, des idées de recettes, elles chantent, elles se taquent mais toujours avec beaucoup de respect.

Il est à noter, que certains bénévoles accompagnés ont bénéficié des produits concoctés par la Marmite lorsqu'ils se sont rendus à l'Épicerie Solidaire.

Accompagnées par le CCAS,



34 séances

avec la participation de :



6 femmes



2 hommes

Les colis de Noël

L'action colis de Noël a été reconduite une nouvelle fois, c'est un véritable succès. Cela permet de donner à chaque bénéficiaire un peu de considération et de chaleur lors des temps de fin d'année ; période souvent difficile à vivre pour les personnes les plus isolées.



195 colis ont été commandés en **2022** pour un montant total de **3552 €**



Mandats pour un montant total de **9730 €**

Thé dansant



Il a eu lieu le **1^{er} décembre 2022**, avec environ **220 participants**.

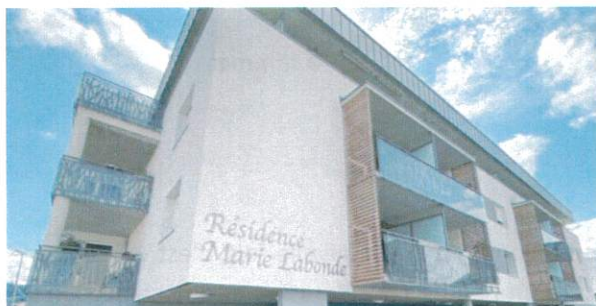
Révision du code de la route



Pour les seniors en novembre 2022 avec le concours d'AGIR Solidarité Franche-Comté (avec les adhérents du club Bel Âge) : **11 participants**

Animations à la Résidence seniors

Le 4 juillet 2022, s'est déroulée l'inauguration de la Résidence Marie Labonde en présence de nombreux élus et des partenaires.



Fin 2022, la convention d'occupation de la salle « convivialité » de la résidence a enfin été finalisée en lien avec IDEHA.

Dès lors, le CCAS a mobilisé deux de ses agents, l'animatrice sociale seniors ainsi qu'une assistante sociale afin d'accompagner les résidents dans l'expression de leurs besoins et dans la réflexion des possibilités d'animation.

L'objectif et mise en place des temps de rencontre :

- Permettre aux personnes âgées de maintenir leurs liens vers l'extérieur tout en créant une cohésion entre les différents locataires
- Créer du lien de voisinage à travers des temps de convivialité
- Rompre l'isolement social des personnes âgées
- Permettre aux personnes de découvrir les associations locales

12 octobre 2022 : 1^{ère} réunion avec les résidents avec pour objectifs : faire connaissance et recenser des idées d'animations. 22 personnes étaient présentes et ont donné des idées et leur point de vue sur l'occupation de la salle.

12 décembre 2022 : élaboration commune d'un règlement intérieur et élection de 2 référents pour faciliter le lien entre le CCAS et les résidents. 5 personnes étaient présentes (beaucoup de personnes se sont excusées car d'autres impératifs). Le souhait principal des locataires est surtout de passer un moment convivial autour d'un jeu de cartes, d'un jeu de société, de discuter autour d'un café...

Une déception persiste néanmoins, lorsque nous leur avons expliqué qu'il n'était pas possible d'occuper en famille et seuls cet espace. Les locataires étaient dans l'attente de pouvoir accéder à cet espace de manière autonome, mais la convention d'occupation stipule que la salle est sous la responsabilité du CCAS.

Pour l'année 2023, différents projets sont envisagés :

Mise en place d'animations avec différents partenaires au sein de la salle de convivialité :

- Ateliers Bons Jours autour de diverses thématiques pour répondre aux enjeux du vieillissement (réunion le 14 février 2023 avec 16 participants)

- Atelier jeux de société avec Ludi Toy's
- Intervention de la police nationale autour des thèmes « sensibilisation sur les cambriolages et les bons gestes lorsque vous sortez de votre domicile » et « sensibilisation arnaques internet et démarchage à domicile »
- Intervention de PREVAL sur le tri des déchets et la visite du site
- Rencontres intergénérationnelles autour des jardins potagers à la crèche de Doubs et atelier de lecture d'histoires et de chants

Prévoir une utilisation plus satisfaisante de cette salle avec toutes les conditions inscrites dans la convention, tout en faisant attention aux charges afférentes au local et pour répondre à la demande des résidents.

Animations occasionnelles

Ateliers « L'équilibre, où en êtes-vous ? »



Au printemps, avec le concours des Ateliers Bons Jours, avec les adhérents du club Bel Âge : 12 séances gratuites avec **8 participants**

Formation aux 1ers secours



Pour les seniors avec le concours de la Croix Rouge en mai, avec les adhérents du club Bel Âge avec **9 participants**

Ateliers « L'équilibre, où en êtes-vous ? »



A l'automne, avec le concours des Ateliers Bons Jours, avec les adhérents du club Bel Âge : 12 séances gratuites avec **10 participants**

Accueil de famille ukrainiennes

Deux logements de la ville de Pontarlier situés rue Antoine Patet, ont été mis à disposition de 3 familles ukrainiennes toutes avec des enfants à charge.

Le rôle de l'animatrice sociale a été de participer à la préparation de l'accueil et de l'aménagement des logements avec l'aide de la Croix Rouge et d'Emmaüs ainsi qu'avec la participation des services de la ville pour récupérer, installer le mobilier et effectuer les réparations nécessaires au bon déroulement de l'accueil. Achat de tout le nécessaire pour emménager, refaire des clefs, organiser le nettoyage des appartements, faire l'état des lieux des appartements...

De nombreux échanges ont eu lieu avec le Groupement de Coopération Sociale du Doubs et l'ADDSEA afin de bien cadrer les missions de chacun dans l'accompagnement des familles.

Opération « Tranquillité seniors » à la salle Morand de Pontarlier

Environ 60 personnes ont souhaité s'inscrire à l'opération « tranquillité seniors ». Les personnes appels téléphoniques ou des visites ont permis d'établir cette liste. Ces personnes ont reçu des courriers leur présentant les divers thèmes qui allaient être abordés, les dates, avec une demande de confirmation de présence ou pas à ces rencontres.

- 8 juin 2022 : réunion d'information avec **40 participants**
- 6 juillet 2022 : visite du commissariat de police avec **22 personnes**
- 14 septembre 2022 : « sensibilisation sur les cambriolages et les bons gestes lorsque vous sortez de votre domicile » avec **11 participants**
- 19 octobre 2022 : « sensibilisation arnaques internet et démarchage à domicile » avec **17 personnes**
- 16 novembre 2022 : « sensibilisation routière » avec **8 personnes**

De nombreuses questions et des échanges riches lors de ces rencontres. Une faible participation par rapport au nombre de courriers envoyés. Les participants ont vraiment apprécié ces temps d'échanges et ont certainement appris des choses. Chaque thème était abordé lors d'une séance, soit 1 séance par mois. Les 3 thèmes auraient peut-être pu être abordés lors d'une même séance pour ne pas espacer les rencontres et prendre le risque que les gens oublient la séance suivante.

IV. La vie de l'équipe action sociale

A. Analyse de la pratique

La reprise des séances s'est déroulée en septembre 2022, à raison d'une fois par mois, avec un nouvel intervenant. Ses apports tant théoriques que ses méthodes de travail autour de la prise de distance dans les actions du quotidien sont un réel atout pour l'équipe qui fait un retour très positif de ces temps d'analyse de la pratique.

B. Coordinatrice action sociale

Arrivée au 1^{er} août 2022, l'activité de la coordinatrice s'est centrée, dans un premier temps, dans la réinstauration de temps de réunion d'équipe hebdomadaires. Ces temps s'articulent tant autour du travail sur les situations sociales que de la répartition des situations à traiter. Il est important que le travailleur social ait la possibilité de travailler en équipe les situations les plus complexes afin de prendre du recul et de ne pas se sentir isolé dans une situation. Ainsi, il pourra venir nourrir sa réflexion avec l'aide de ses collègues experts et du positionnement de la responsable de l'équipe.

Les temps de réunion servent également à actualiser les connaissances et les informations sur les dispositifs existants possibles à mobiliser lors des accompagnements. C'est pourquoi, un travail de reprise de contact avec les partenaires du secteur a été engagé. Les rencontres en présentielle se sont organisées, tant à la demande de l'équipe sociale que des partenaires.

L'équipe a rencontré : **Point Conseil Budget UDAF, Petit Panier, Police Municipale, Ordre de Malte, Pôle autonomie dont le CLIC, rencontre avec les référents UDAF (curatelle tutelle).**

Le maintien des rencontres régulières avec les partenaires sera réalisé afin d'optimiser les orientations dans les accompagnements et favoriser un travail partenarial fort et indispensable.

Afin de soutenir les professionnelles de l'équipe sociale dans leur travail d'évaluation et d'accompagnement, c'est au quotidien que la coordinatrice se mobilise dans le travail de réflexion autour des prises en charge, en lien avec les professionnelles de terrains. La responsable de l'équipe reçoit en fonction des besoins, les usagers pour lesquels il faut apporter une réaffirmation des missions et du cadre d'intervention, soit pour affiner une demande sociale pas suffisamment éclairée, soit pour favoriser et soutenir le positionnement de la professionnelle référente. Les travailleurs sociaux ont un accès facilité avec la présence physique au sein du service ce qui permet une spontanéité dans les sollicitations.

Les professionnelles de terrain ont été satisfaites de pouvoir confier à nouveau à la coordinatrice la responsabilité de la participation à certaines instances comme : Commission Départementale d'Orientations Des demandes d'Hébergement et de Logement : 1 fois/3 semaines, Commission Prévention Procédure d'Expulsion : 1 fois/2 mois, Commission d'Attribution des Logements avec les bailleurs du secteur : Néolia, Habitat 25 et Idéha. En parallèle, la coordinatrice a repris la participation à des temps de travail réguliers avec les bailleurs pour la pré-étude des dossiers (notamment avec Néolia) afin de proposer des candidats par ordre de priorité définies avec l'équipe, à partir d'un tableau « demandes de logement sur le contingent municipal ».

Dans le cadre de la prise en charge des bénéficiaires du RSA, la coordinatrice au sein du CCAS de Pontarlier a pour objectif d'entretenir des liens réguliers et de proximité avec les instances partenaires de l'insertion tout en redonnant de l'information aux professionnelles de terrain qui sont les vecteurs même auprès du public BRSA accompagné. La coordinatrice participe une fois par mois à l'Equipe Pluridisciplinaire avec le Département du Doubs, instance qui étudie les sanctions liées au non-accomplissement des engagements dans le cadre du RSA. Elle participe également au Comité Technique A.

L'Action sociale du CCAS a participé à la soirée organisée par la Croix rouge autour de la thématique de « l'intégration des primo arrivants » ce temps fort a permis de renouer des liens avec les différents acteurs du territoire œuvrant sur cet axe et ré identifier les missions de chacun en faveur de ce public.

Une réflexion est de nouveau relancée autour de la réalisation de nouveaux projets d'accueil de notre public spécifique ; une collaboration est engagée avec le soutien de l'association des « Invités au Festin » afin de nourrir la construction d'une Maison Relais, dispositif spécifique permettant d'apporter une réponse nouvelle pour les situations de personnes seules qui se trouvent dans l'incapacité de gérer de façon autonome une vie en logement classique.

Aussi, la coordinatrice a pu intégrer le travail déjà engagé autour de la mise en place du dispositif d'accueil des femmes victimes de violences familiales en lien avec la mise à disposition de deux logements communaux à Pontarlier. La poursuite de ce projet a été menée conjointement avec EAS, l'Etat, le Département, le SIAO. Il verra son aboutissement en mars 2023.

5. Pôle budgétaire

I. Présentation

Le Pôle budgétaire regroupe 2 agents : la responsable du service et l'agent en charge du suivi.

Par sa maîtrise des outils d'observation et d'analyse, le pôle budgétaire participe activement à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales conduites par le CCAS.

A ce titre, le pôle budgétaire, en collaboration avec la directrice :

- Met en place des dispositifs de contrôle budgétaire, mesure les écarts et déclenche des procédures d'alerte.
- Conçoit et exploite des outils permettant le suivi et l'analyse des activités du CCAS.

Chaque année, le pôle réalise des supports à destination des membres du Conseil d'Administration tels que le rapport d'orientation budgétaire, le rapport présentant le compte administratif et celui présentant le budget primitif. En 2022, le Pôle a veillé à présenter des supports davantage pédagogiques que les années précédentes.

Ces 2 agents font partie, comme nombreux agents au CCAS, des travailleurs de l'ombre. Impliqués au quotidien, cette équipe veille à rechercher activement, en collaboration avec la Direction et les élus, des solutions sans remettre en question la politique sociale. A ce titre, en 2022 les prestations payantes proposées par le CCAS (portage de repas, service de téléalarmes, participation financière des familles dans les crèches) ont fait l'objet d'un important travail d'analyse des postes de dépenses et des recettes.

II. Réalisations 2022, fonctionnement et investissement

A. Pôle accueil administratif, dont direction et service finances

			6 ETP au 01/12/2022		
Dépenses			Recettes		
	en €	en %		en €	en %
Masse salariale	307 858 €	76%	Autres recettes	81 536 €	20%
Autres dépenses	94 719 €	24%	Reste à charge CCAS	321 041 €	80%
TOTAL	402 577 €	100%	TOTAL	402 577 €	100%

B. Pôle petite enfance

a. Coordination Petite Enfance

			0,9 ETP au 01/12/2022		
Dépenses			Recettes		
	en €	en %		en €	en %
Masse salariale	43 223 €	95%	Participation CAF	26 593 €	59%
Autres dépenses	2 072 €	5%	Reste à charge CCAS	18 702 €	41%
TOTAL	45 295 €	100%	TOTAL	45 295 €	100%

b. Relais Petite Enfance

			5,6 ETP au 01/12/2022		
Dépenses			Recettes		
	en €	en %		en €	en %
Masse salariale	245 975 €	79%	Participations des EPCI	59 680 €	19%
Autres dépenses	64 043 €	21%	Participation CAF	188 878 €	61%
			Participation Département	42 090 €	14%
			Autres recettes	10 500 €	3%
			Reste à charge CCAS	8 870 €	3%
TOTAL	310 018 €	100%	TOTAL	310 018 €	100%

c. Multi-accueil Pirouette

			14 ETP au 01/12/2022		
Dépenses			Recettes		
	en €	en %		en €	en %
Masse salariale	603 918 €	83%	Participations des familles	125 180 €	17%
Autres dépenses	125 589 €	17%	Participations CAF et MSA	258 418 €	35%
			Autres recettes	25 151 €	3%
			Reste à charge CCAS	320 758 €	44%
TOTAL	729 507 €	100%	TOTAL	729 507 €	100%

d. Crèche collective Les P'tits Loups

11,5 ETP au
01/12/2022

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	385 456 €	84%
Autres dépenses	73 138 €	16%
TOTAL	458 594 €	100%

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	88 996 €	19%
Participations CAF et MSA	181 603 €	40%
Autres recettes	26 908 €	6%
Reste à charge CCAS	161 087 €	35%
TOTAL	458 594 €	100%

e. Crèche familiale Capucine

18,4 ETP au
01/12/2022

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	817 955 €	94%
Autres dépenses	51 730 €	6%
TOTAL	869 685 €	100%

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	152 455 €	18%
Participations CAF et MSA	351 373 €	40%
Autres recettes	29 891 €	3%
Reste à charge CCAS	335 966 €	39%
TOTAL	869 685 €	100%

f. Micro-crèche Au Clair de La Lune à Doubs

4,8 ETP au
01/12/2022

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	184 204 €	90%
Autres dépenses	20 923 €	10%
TOTAL	205 127 €	100%

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	49 337 €	23%
Participations CAF et MSA	98 899 €	47%
Autres recettes	4 793 €	2%
Reste à charge CCGP	58 098 €	28%
TOTAL	211 127 €	100%

g. Micro-crèche Arc-En-Ciel aux Granges-Narboz

5,5 ETP au
01/12/2022

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	208 299 €	89%
Autres dépenses	25 867 €	11%
TOTAL	234 166 €	100%

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	49 654 €	21%
Participations CAF et MSA	105 605 €	44%
Autres recettes	9 686 €	4%
Reste à charge CCGP	75 221 €	31%
TOTAL	240 166 €	100%

C. Pôle action sociale

9,6 ETP au
01/12/2022

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	345 602 €	55%
Autres dépenses	282 261 €	45%
TOTAL	627 863 €	100%

Recettes		
	en €	en %
Subvention Etat	139 112 €	22%
Subvention Département	56 696 €	9%
Subvention Association	12 070 €	2%
Autres recettes	64 508 €	10%
Reste à charge CCAS	355 478 €	57%
TOTAL	627 863 €	100%

Certaines animations ont des places limitées et nécessitent une inscription. ★

Pastille ● :
inscription au 03 81 38 32 93 (Médiathèque CCFD)

Pastilles ● ● ● ● ● :
inscriptions au 03 81 46 94 49 ou par mail relaispetiteenfance25300@ville-pontarlier.com (Relais Petite Enfance)

N'hésitez pas à nous contacter au Relais Petite Enfance 03 81 46 94 49 pour plus de renseignements.



Le coin des conférences :

- **30 septembre - 20h-22h** « Quelles limites doit-on poser aux enfants ? Pourquoi ? Comment ? » avec V. Lonchamp. Aux Hopitaux Neufs (Mairie) suivi d'un verre offert au Vert Clair

- **6 octobre - 19h** « Être grand-parent aujourd'hui : la transmission » avec G. Vallat. La Rivière Drueon (Maison du Temps Libre)

La semaine de la parentalité « Tous famille », c'est quoi ?

Un ensemble d'activités gratuites proposées aux familles pour permettre aux parents de s'accorder du temps à partager avec leurs enfants.

Mais aussi des moments pour parler, écouter, et s'enrichir de l'expérience des autres lors de rencontres entre parents ou de conférences

Cette semaine est organisée par le collectif Petite Enfance qui est partenaire de la CAF sur le territoire du Haut-Doubs Forestier dans le cadre du REAAP : le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, sous la coordination du CCAS et de son service Relais Petite Enfance.

Merci à tous les partenaires qui se sont investis pour que cette semaine puisse avoir lieu.

Doubs



CCAS PONTARLIER
Retrouvez tout le détail du programme à l'intérieur de ce flyer, sur le site du relais petite enfance de Pontarlier et sur le Facebook « Tous famille » de la CAF du Doubs.

Concepteur : CAF / Mise en page : Service Com Ville de Pontarlier



POUR ET AVEC LES PARENTS ET LES ENFANTS

www.ville-pontarlier.fr

Semaine Tous Famille
Du 23 septembre au 1er octobre
Animations, ateliers, conférences...

Annexe 1 : Flyer Semaine Tous famille 2022

Tout au long de la semaine, vous pourrez retrouver les dessins de vos enfants dans différents lieux de la Ville.

★ Inscription obligatoire pour les ateliers avec étoile ★

Vendredi 23 septembre

- 20h-22h *Soirée des parents* Comment remplir son propre réservoir émotionnel avant d'accompagner les émotions de nos enfants ? Avec une puéricultrice et une psychologue de la PMI à la micro-crèche de Gilley ★

Lundi 26 septembre

- 9h-9h30 / 10h-10h30 *Ateliers contes* avec la voix de Sabah. De 0 à 3ans. Maison des associations à Pontarlier
- 9h-11h *Ateliers « C'est sensoriel en cuisine »* avec le Relais Petite Enfance. MFR de Pontarlier. À partir de 18 mois
- 14h-16h *Portes ouvertes à l'annexe de PMI et infirmatiers massage bébé* (36 C rue de Besançon à Pontarlier)
- 17h30 *Ateliers contes* avec la voix de Sabah. À partir de 3 ans Salle des fêtes de Sombacour

Mardi 27 septembre

- 9h-12h *Portes ouvertes L'ALP* (Lieu d'Accueil Enfants Parents) à la MPT des Longs Traits
- 15h30-16h30 *Ateliers peinture végétale* avec Christelle De 18 mois à 4 ans. Hopitaux Neufs Le Vert Clair ★
- 19h00 *Soirée Film pour les parents « À la vie »*. La Rivière Dugeon (Pavillon Ramsart).
- 20h-22h *Soirée jeux de société*. Centre Bertioz à Pontarlier À partir de 6 ans.
- 20h-22h *Soirée jeux de société*. Ludothèque Familiales Rurales de Levier

- 4 séance proposées : 9h, 10h30, 14h, 15h30 (durée 1h) *Massage bébé 0/12 mois* avec Mme Dodane, puéricultrice. Crèche Familiale de Pontarlier ★
- 19h-20h30 *Temps d'échanges entre parents* « la diversification menée par l'enfant, comment faire ? » Avec la Parentaise de Marie à la micro-crèche de Oye et Pallet
- 13h45-15h45 *Café parents* "l'acquisition de la propriété chez l'enfant" Antenne Petite Enfance. A la micro-crèche des Granges Narboz ★
- 14h-14h30 *Découverte du kamishibai* avec Gwladys. À partir de 4 ans. Arc Sous Cicon ★
- 14h30-16h30 *Ateliers de création* d'une planche de kamishibai avec Gwladys. À partir de 8 ans. Arc Sous Cicon ★
- 14h30-15h30 *Lecture en famille* Bibliothèque Levier À partir de 6 ans
- 14h-17h *Grands jeux et jeux de construction*. *Gouttes conviviales*. Perscolaire Evillers
- 16h30-18h *Temps de massage partagé parent / enfant* avec Cieila. À partir de 6 ans. Les Hopitaux Neufs Le Vert Clair ★
- 17h-19h *Soirée jeux adultes/adultes* Lud'Haut Doubs. La Rivière Dugeon

Jeudi 29 septembre

- 9h-12h *Portes ouvertes L'ALP* au Centre Bertioz

Vendredi 30 septembre

- 9h-12h *Portes ouvertes L'ALP*. MJC des Capucins
- 16h30-17h30 *Ateliers C'est musical* avec A.Saillard. Pontarlier Theatre B.Blier (salle 3)
- 16h30-18h30 *Soirée Jeux adultes* avec la Ludothèque Familiales Rurales. À partir de 6 ans. Salle des fêtes LaCluse et Mijoux
- 20h-22h *Conférence* « Quelles limites doit-on poser aux enfants ? Pourquoi ? Comment ? » avec V. Lonchamp. Aux Hopitaux Neufs (Mairie) suivi d'un verre offert au Vert Clair

Samedi 1er octobre

- 9h30-10h30 *Jeux aquatiques parent / enfant* jusqu'à 6 ans. Piscine de Pontarlier
- 10h-11h *Ateliers danse parent/enfant* avec Laëtitia Houser. De 2 à 4 ans. Ouhans ★
- 10h-12h *Chasse aux trésors en famille* (de 9 à 15 ans) et Rallye photos (de 5 à 10 ans). Tourbières de Frasne
- 10h-12 *Ateliers évéil corporel* avec le Relais Petite Enfance. Jusqu'à 4 ans. Dojo de Bians les Usiers ★

Clôture de la semaine et Gouttes collectifs autour du livre

Troc de livres : Venez avec un livre vous pourrez l'échan-

